

La Terre de Chez Nous

Bulletin officiel
de l'UNION
CATHOLIQUE
des CULTIVATEURS

Vol. VI No. 48

ADMINISTRATION et REDACTION

5505, Blvd St-Laurent, Montréal

Québec, 5 septembre 1934

Un Congrès d'"Habitants"

L'épiscopat et l'Union. — L'organisation économique de la classe rurale. — L'historien de Jacques Cartier, oublié par le comité qui a organisé les fêtes du 4e centenaire, est acclamé par les "habitants"

Hier se tenait, à Valleyfield, le congrès diocésain de l'Union catholique des cultivateurs. Une centaine d'agriculteurs s'étaient rendus pour discuter les problèmes les plus importants pour la profession agricole et la race canadienne-française: établissement des fils de cultivateurs, colonisation, caisses populaires, électrification rurale, etc.

S. E. Mgr Langlois faisait remarquer que c'était "l'élite de l'élite". Mais si on avait annoncé une assemblée politique! Nous aurions vu accourir des foules pour entendre vanter le rouge ou le bleu. Quand tous les cultivateurs de notre province suivront-ils le conseil de S. E. Mgr Courchesne: "mêlez-vous de vos affaires, mais mêlez-vous-en!"

L'évêque de Valleyfield a voulu quitter ses absorbantes occupations pour discuter avec ses cultivateurs les questions qui devraient les préoccuper le plus. Avec quelle conviction il leur a résumé les raisons de s'unir dans une solide association! Il leur a montré sa cathédrale renaissant de ses ruines grâce à la coopération de ses diocésains. Quelles merveilles les cultivateurs pourraient accomplir s'ils savaient transposer sur le terrain professionnel ce magnifique esprit coopératif!

Parce que nous n'avons pas écouté la voix de nos évêques, notre race a partiellement perdu sa vocation agricole; elle a émigré aux Etats-Unis ou s'est entassée dans nos villes. Combien de nos problèmes nationaux et économiques seraient réglés si tous les descendants des 60,000 de 1760 s'étaient établis sur les terres de leur pays!

Aujourd'hui, nos évêques, d'accord avec tous les économistes, enseignent que l'association professionnelle est l'unique planche de salut pour la classe agricole.

* * *

Dans un article dédié à la délégation envoyée par la France pour célébrer le quatrième centenaire de la découverte du Canada, M. Omer Héroux signalait le rôle joué par l'"habitant" dans nos quatre siècles d'histoire.

C'est à peu près la seule note historique que nous ayons fait entendre à nos visiteurs. Le Comité d'organisation des fêtes a même oublié d'inviter, fut-ce pour le plus modeste goûter, l'historien même de Jacques Cartier, l'écrivain qui a brossé les pages les plus vibrantes sur la naissance de notre race. On aurait traité d'imbécile, il y a un an, celui qui aurait prédit qu'on fêterait le quatrième centenaire de la découverte du Canada sans inviter l'abbé Lionel Groulx.

De passage dans son petit pays avec le chevalier Émile Grothé, M. l'abbé Groulx est venu saluer les congressistes; ceux-ci avaient donc le privilège, refusé à nos visiteurs d'outre-mer, d'entendre cet éveillé national leur faire un de ces résumés historiques dont il a le secret. Il a dit aux cultivateurs canadiens-français pourquoi ils doivent être fiers de leur profession; il leur a dit surtout comment ils pourront sauver leur profession par l'instruction et l'association.

Notre province est en retard de cinquante ans sur les autres, dit-il, parce que nous avons trop retardé à organiser, chez nous, l'enseignement supérieur de l'agriculture. La science a révolutionné l'industrie agricole comme les autres. Les recherches scientifiques sont à la base de tout progrès. Si tous les pays étaient soumis aux mêmes conditions de milieu, les enquêtes et expériences poursuivies ailleurs vaudraient pour résoudre les problèmes agricoles de la province de Québec. Mais les circonstances physiques et économiques qui conditionnent notre production agricole diffèrent énormément de celles des autres pays. Il nous faut des recherches scientifiques et un enseignement approprié à notre milieu. C'est parce qu'elle a manqué de ce fondement essentiel que notre agriculture est dans le marasme.

C'est par l'enseignement supérieur que nous rebâtissons notre agriculture sur des bases solides: âme et cerveau de notre enseignement agricole à tous ses degrés, il fait encore défaut chez nous.

M. l'abbé Groulx ajoutait que notre agriculture manque d'organisation. On dit que votre profession aux besoins si variés, exigeant tant d'adresse et d'initiatives, vous rend plus intelligents que l'ouvrier habitué à répéter le même mouvement en arrière d'une machine. Mais prouvez-le, en entrant dans l'Union Catholique des Cultivateurs. Les ouvriers n'ont pas attendu d'être mangés tout ronds pour s'organiser en syndicats professionnels.

Les cultivateurs se font exploiter par les trusts qui manipulent leurs produits et par ceux qui leur vendent des machines ou des matériaux pour leur ferme. Ils vont perdre leur réputation d'intelligence s'ils continuent à se laisser tondre, à se renfermer dans un individualisme dicté par la routine, la méfiance ou un méprisable esprit de parti.

Notre classe agricole a su se défendre admirablement contre tous les adversaires qui l'ont assaillie depuis quatre siècles. C'est la première fois qu'elle se trouve sans défense parce qu'elle refuse de se servir de l'arme moderne et toute puissante de l'association professionnelle et de la coopération.

... M. l'abbé Groulx avait commencé par se réclamer de son origine terrienne. Enfant, il a fauché avec une faux plus grande que lui, mais il s'est habitué à regarder plus loin que son instrument. Ceux qui l'ont entendu hier, ont constaté que l'étude du passé lui inspire de fécondes leçons pour le présent.

Albert RIOUX

PLUS DE 4,500 JEUNES GENS

(filles ou garçons)

ont suivi cette année

LES COURS A DOMICILE DE L'U. C. C.

Il nous fait plaisir d'annoncer à cette brillante élite et à toute notre jeunesse qui veut suivre les traces de cette élite, que le prochain cours-à-domicile de l'U.C.C. portera sur quatre années.

Au cours de ces quatre années, cent vingt leçons seront données. A la fin de chaque année, un certificat sera remis à chacun des élèves qui auront subi l'examen avec succès. A la fin de la quatrième année, un magnifique diplôme sera présenté à tous les étudiants qui auront réussi leurs 4 examens.

Jeunes Gens, préparez-vous; c'est votre avenir que l'U.C.C. peut assurer.

ASSEMBLEE DE L'EXECUTIF DE L'U. C. C.

MARDI, 11 SEPTEMBRE
à 9 h. a.m. (heure solaire)

AU

Secrétariat Général
de l'U. C. C.

5505, Blvd St-Laurent,
Montréal.

Messieurs les Aumôniers et
Présidents diocésains qui
pourront y assister seront
les bienvenus à cette réunion.

REGLEMENTS DE LA COMMISSION DES OPERATIONS FORESTIERES DE QUEBEC

Tout concessionnaire ou entrepreneur désirant entreprendre des opérations forestières, sur les Terres de la Couronne, devra fournir à la Commission, les formalités suivantes:

(1) Une copie de tous les contrats intervenus entre l'exploitant et les entrepreneurs.

(2) Une copie de la feuille d'engagement contenant les informations quant au nom, l'adresse, l'âge, la nationalité, les fonctions et les gages à la journée, au mois, ou à forfait.

Les items qui doivent être déduits de son salaire doivent être mentionnés sur cette feuille, ainsi que la date de l'engagement, la signature de l'employé, et celle de l'employeur et du concessionnaire.

(3) Une liste de prix de toutes les provisions et des effets susceptibles d'être vendus, ou loués aux entrepreneurs et aux hommes; ainsi que l'énumération de toutes les charges, telles que celles concernant les services du médecin, les frais de transport, de pension, du logement, les repas, etc., pour la montée en chantier, comme pour la descente.

(4) Lorsque les opérations seront en voie d'exécution, l'exploitant ou l'entrepreneur, ou l'employeur, quel qu'il soit, devra soumettre à la Commission une copie de la feuille de temps sur laquelle apparaît le règlement final de chaque employé avec un détail complet de tout ce qu'il a à son crédit et à son débit; montrant le prix de chaque item.

(5) Après avoir fait signer la feuille de temps par l'employé, l'employeur, devra lui en remettre une copie, et en envoyer une autre copie à la Commission des Opérations Forestières de Québec.

(6) La Commission demande de payer aux hommes travaillant en forêts un salaire d'au moins \$30.-00 par mois, net.

Toutefois, ce Règlement ne s'applique pas nécessairement aux ouvriers infirmes ou aux vieillards incapables, ou enfin, aux jeunes gens inexpérimentés; pourvu que ces conditions générales soient d'abord portées à l'attention de la Commission, au moyen d'une déclaration dûment signée par l'ouvrier concerné.

LA QUESTION DE L'ELECTRICITE

Par le notaire Paul Juillet

Cultivateurs de ma Province, 1930 établissent que le coût moyen des PATRIOTES DE STE-PHILOMENE DE ROSEMONT, dont je suis le secrétaire, me prie de vous saluer cordialement et de présenter leurs vœux sincères au noble et vaillant Président de votre UNION: Monsieur RIOUX.

Mes bons amis,

Maitres chez nous! voilà le mot d'ordre lancé par vos chefs patriotes pour le grand ralliement de tous les fils de la race!

Maitres chez nous, maitres de nos ressources naturelles, cet héritage sacré acquis par les découvertes, la tenacité et l'héroïsme de nos aïeux.

Maitres chez nous, par l'achat chez nous, qui redonnera à notre peuple l'emprise économique, financière et commerciale à laquelle il a droit.

Maitres chez nous et dehors ces étrangers rapaces, ces affameurs publics qui nous exploitent à la faveur de lois mal inspirées et de gouvernants trop complaisants.

L'enquête Stevens n'a soulevé qu'un coin de la tragique et odieuse exploitation dont le peuple est victime. Aux planteurs de tabac, n'a-t-elle pas appris que l'IMPÉRIAL TOBACCO, qui ne paye pas le prix de revient pour leur marchandise, gorgeait chacun de ses directeurs de revenus annuels d'au-delà de \$100,000.00.

Le tyran du charbon qui paye en moyenne -5.91 la tonne, râfle des profits iniques en le revendant \$16.00 et plus et les 21 compagnies qui évoluent sous la dictée de ce despote contrôlent, paraît-il, à Montréal, 87% de la distribution de charbon et ruinent de la sorte, le commerce des 500 petits marchands indépendants.

Dans une usine moderne, l'électricité coûte pour sa génération, moins que 2-10 de sou le K.W.H., la MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER en exige 4 sous et le trust en province pousse l'abus jusqu'à réclamer 10 et 12 sous le K. W. H.

Le Monopole à Montréal, d'après Monsieur BOURASSA, paye un intérêt de 98% par année sur son capital réellement souscrit.

Le peuple cyniquement trahi et exploité relève maintenant la tête et va exiger des comptes. Ce réveil subit de l'opinion publique sous l'action de chefs éclairés a jeté la consternation dans le camp des trustards. On croyait naïvement que l'esprit de parti savamment entretenu aurait raison de tout mouvement réactionnaire. On avait compté sans la crise qui a ravivé le sens national, sans le travail persévérant et patriotique des BOUCHARD, des RIOUX, des HAMEL, des L'HEUREUX et sans le concours désintéressé de journaliers indépendants: LE DEVOIR, L'ACTION CATHOLIQUE, LA TERRE DE CHEZ NOUS et LE DROIT.

Cultivateurs de ma Province, sous la régie privée, vos fermes ignorent toujours les bienfaits de l'électrification. Monsieur BOUCHARD vous en a donné la raison: le trust qui ne vit que de dividendes ne ruralisera jamais l'électricité pour vos beaux yeux.

La municipalisation dans les villes et l'étatisation pour les campagnes, voilà la politique qui nous sauvera. Les Provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario produisent et distribuent leur énergie électrique. Les statistiques de

du K.W.H. au Manitoba était de 1.10 sous; en Ontario, 1.75 sous; pour le Canada, 2.29 sous et dans Québec, sous la régie privée, le montant énorme de 3.93 sous.

Etait-il sérieux, Monsieur BEAUDRY, le Président de la Commission des Services Publics, quand il venait affirmer en pleine Cité de Montréal, que nous ne payons pas plus cher pour notre électricité sous la régie privée qu'Ontario, avec le régime de la Commission Hydro-Electrique?

Etait-il plus sérieux, quand il disait il n'y a pas très longtemps: "Vous, les cultivateurs, vous ne devriez pas vous laisser bernier par des gens comme BOUCHARD et RIOUX qui ne connaissent rien en électricité. Ce ne sont pas eux qui iront vous porter l'électricité à vos maisons pour rien."

Si j'étais Monsieur BEAUDRY, je ne trouverais d'autre solution à ces deux impaires qu'une réconciliation publique avec la justice et le simple droit des gens.

Monsieur TASCHEREAU paraît renier l'objet de ses complaisances: la fameuse Commission des Services Publics, quand dernièrement, traitant la question d'électricité, il disait: "Nous voulons que le public soit mieux renseigné à ce sujet et dans ce but nous allons former une commission d'étude, composée des trois meilleurs hommes que nous pourrions trouver, absolument désintéressés, donnant toutes les garanties voulues d'impartialité, et qui devront s'enquérir des questions d'électricité dans notre province et faire rapport avant la prochaine session.

Ces trois meilleurs hommes, ces as de la compétence, du désintéressement et de l'impartialité, M. Taschereau compte les avoir trouvés, mais en dehors des cadres de la Commission des Services Publics.

Le spectre de la municipalisation a fait bénéficier la ville de St-Hyacinthe d'une réduction de taux de 33 1-3%.

Savez-vous qu'avant la municipalisation, Winnipeg payait pour le service domestique, 20 sous le K.W.H. et aujourd'hui, moins qu'un sou le K.W.H.

LONDON, Ontario, — \$0.09 et aujourd'hui, \$0.02 pour les 60 premiers K.W.H. et \$0.01 pour la balance, moins 10%.

OTTAWA, Ontario, — \$0.08 et aujourd'hui, \$0.02 pour les 60 premiers K.W.H. \$0.01 pour les 60 autres et un demi-sou pour la balance, moins 10%.

TORONTO, Ontario, — \$0.08 et aujourd'hui, \$0.02 pour les 60 premiers K.W.H. et \$0.01 pour la balance, moins 10%.

Voilà le secret de l'établissement en Ontario de 1700 industries américaines.

Si à Montréal, nous avons obtenu des réductions périodiques de taux, nous le devons exclusivement à la ville de Westmount, qui exploitait son propre service d'électricité et forçait ainsi sa rivale à réduire ses taux dans la même proportion que les siens.

Au Canada, 5 provinces et plusieurs villes concurrencent l'entreprise privée dans le domaine de l'électricité et aux Etats-Unis, 2180 municipalités administrent elles-mêmes leur service d'électricité, au grand bénéfice des contribuables et des usagers.

Programme des Causeries agricoles de l'U. C. C.

POSTE CKAC à 1 heures 15 p.m.

POSTE CKAC à 1 h. 15 p.m.

LUNDI 10 septembre : M. Albert Rioux, président de l'U. C. C.
MERCREDI, 12 septembre : M. Abel Marion, vice-président de l'U. C. C. : "A propos de l'industrie laitière".
VENDREDI, 14 septembre : M. Rodolphe Laplante : "Production et vente"

SAMEDI 15 septembre: M. J.-E. Laforce: "Pour Coloniser"

POSTE CKAC à 8 h. 15 p.m.

MARDI, 11 septembre : M. l'abbé Armand Malouin, aumônier diocésain de l'U. C. C. : "U. C. C. et Syndicalisme agricole".
JEUDI, 13 septembre : Dr Philippe Hamel : "La question de l'électricité"

Insull, le roi des trustards, au temps de son règne à Chicago, avait déclaré une guerre d'intrigues, de fourberies et de mensonges contre l'Hydro-Electrique d'Ontario. Insull, comme vous le savez, a dû faire cession de ses biens et de sa liberté, provoquant de la sorte une perte de 4 milliards de dollars d'économies à plus de 600,000 actionnaires. L'Hydro-Electrique d'Ontario a triomphé de tous ses ennemis et traversé allègrement la crise.

Mes bons amis, nous devons toujours avoir présents à l'esprit ces grands principes: Les ressources naturelles d'un pays appartiennent à ses habitants. Elles peuvent être exploitées de deux façons: par l'Etat ou par les citoyens. Dans un cas comme dans l'autre, le bien commun doit primer le bien particulier. Si cette règle de morale politique n'est pas respectée par les citoyens, l'Etat doit se substituer à eux.

La régie privée dans le domaine de l'électricité a fait ses preuves: le mouillage périodique de ses capitaux pour dissimuler des profits scandaleux; ses influences indues auprès des gouvernements; la corruption des hommes publics; ses taux exorbitants et son désintéressement de la ruralisation, voilà légèrement ébauché le triste bilan de ses activités. Sa devise semble être: "Périsse le peuple sous le poids de l'oppression, pourvu que les dividendes des actionnaires soient saufs."

En 1926, l'actionnaire a reçu sa large part. Le trust de la M.L.H. & P. lui a remboursé près de quatre fois la valeur de ses actions tout en le laissant propriétaire de ces dernières. Le peuple jaloux va demander maintenant à l'actionnaire la part qui lui revient de droit et contraindre ce monopole à la restitution.

Cultivateurs de cette province, le grand mouvement de libération a pris origine dans les villes. M. RIOUX, à Montréal, Monsieur BOUCHARD, à St-Hyacinthe, et le Docteur HAMEL, à Québec, mènent depuis des années par la parole et par la plume, une lutte tenace pour réveiller l'opinion publique sur ce problème national de l'électricité.

Ces chefs apprécient le rôle prépondérant que joue le cultivateur dans notre province, ce descendant direct de ces preux qui ont défriché notre sol, qui ont assuré par leur foi, leur patriotisme et leurs vertus familiales, la survie de notre race. Tous veulent que les progrès modernes qui ont développé les villes étendent leurs bienfaits sur les campagnes. L'électricité est devenue une nécessité de notre temps et par sa nature, devrait profiter davantage au cultivateur qu'au citadin. Que de travaux déprimants et fastidieux, qui nécessitent force d'homme seraient confiés avec profit au cheval-vapeur; l'électricité activerait la pompe à l'eau, le centrifuge, la baratte, le moulin à légumes, le coupe-blé-d'Inde, la batteuse, le crible, la scie circulaire, la couveuse, l'éleveuse, la glacière, le poêle, etc.

La mère, au logis, soignerait ses marmots à la cadence de la machine à laver électrique; le fer à repasser électrique imposerait silence au poêle de cuisine à l'époque des grandes chaleurs; le bienfait de la lumière dans toutes les pièces du logement, dans tous les coins de l'étable, de la grange et des autres bâtiments, sous la seule pression du commutateur! Adieu, lampes et fanaux fumeux et dangereux et tous les casse-cou de l'obscurité; le bonheur d'un tel confort redonnant à la femme une autre vie et de bien doux attrait, l'homme sentira grandir son amour pour sa terre et la femme, pour sa chaumière.

Le soir, au coin du feu, l'on écouterait en famille les mots d'ordre des chefs, et les scènes de chez nous, la musique, les conférences et les discours; encore par la radio, on apprendrait la température du lendemain, les prix des marchés, les nouvelles locales et mondiales; les distances ne créant plus l'isolement, l'on suivrait sans efforts le mouvement des idées et de la science.

Tous les cultivateurs dotés d'un radio, rien de plus facile pour votre grand chef patriote, Monsieur RIOUX, de lancer à travers la Province ses grands mouvements pour la rénovation des méthodes agricoles, les larges mouvements de coopération qui redonneraient à votre noble profession, l'autorité et l'influence pour la solution des problèmes de notre économie nationale.

Cultivateurs de ma province, si votre députation avait compris son devoir, elle aurait certes fait échec à cette vague d'industrialisation et de monopolisation qui a rafilé nos ressources naturelles pour les tourner à notre asservissement. Que dire des 88 chutes hydrauliques les plus prometteuses et les plus accessibles sacrifiées à nos chers trustards pour la minime somme de \$380,337.00?

Cultivateurs de ma province, cessez vos luttes fratricides de basse politiciannerie, qui ont assuré à vos pires ennemis la possession de ce riche butin. Mettez au rancart vos vieilles attaches d'esprit de parti, appréciez l'homme, sa valeur, sa doctrine, ses principes avant sa couleur; soignez vos intérêts professionnels avant ceux du parti; soyez en un mot, agriculteurs avant d'être partisans; exigez des garanties de vos candidats; éliminez sans pitié les moutons et les machines à voter, faites en sorte que la somme de \$10,000.00 qui représente le salaire de votre député soit un placement productif au meilleur de vos intérêts.

Grâce à une députation chevaleresque prête à lutter contre toutes les audaces des puissances d'argent, nous reconquerrons les droits à notre héritage national qu'un gouvernement de patriotes saura faire bénéficier indistinctement à tous les fils de la race.

CALENDRIER

MERCREDI 5 septembre : S. Laurent Justinien.

JEUDI 6 septembre : S. Eleuthère.
VENDREDI 7 septembre : Ste Reine.

SAMEDI 8 septembre : NATIVITE DE LA B. V. MARIE.

Dimanche 9 septembre : 252e jour de l'année.

XVI PENTECOTE. Sol. de la Nat. de la B. V. Marie.

LUNDI 10 S. Nicolas de Tolentino.
MARDI 11 SS. Prote et Hyacinthe.

Dimanche, 9 septembre :

Lever du soleil : 5 h. 24.

Coucher du soleil : 6 h. 19.

Nouvelle lune, 1e 8, à 7 h. 20 m. du soir.

ENSEIGNEMENT DONNE A L'ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES DE MONTREAL

Pour répondre entièrement à but que ses fondateurs lui ont assigné: "Former des hommes d'affaires instruits et pratiques", l'enseignement de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales doit porter sur un ensemble de matières très diverses.

Cet enseignement est réparti sur trois ou quatre années d'études selon le degré de préparation du candidat (exclusion faite des deux années préparatoires), les deux dernières années étant plus spécialement réservées à la pratique des affaires et à la mise en application des théories étudiées précédemment. La partie pratique des cours est complétée par de nombreuses visites industrielles en deuxième et troisième années, par des visites au musée commercial, par des projections lumineuses à l'amphithéâtre, par des conférences.

Les cours donnés à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales de Montréal se divisent en quatre catégories :

- a) matières commerciales;
- b) matières économiques et juridiques;
- c) matières scientifiques;
- d) matières littéraires et linguistiques.

Parmi les matières commerciales, on remarque surtout les cours d'opérations commerciales (marchandises, banque, bourse et assurances). Les cours d'opérations commerciales en marchandises exposent la technique des transactions commerciales pour les principaux articles qui font l'objet du commerce extérieur et intérieur du Canada, (céréales, bois, produits miniers, textiles, denrées coloniales, certains produits manufacturés, etc.). Le professeur y explique, par des opérations simulées, les diverses phases d'une affaire d'exportation, d'importation, de courtage, etc.

Les documents les plus variés sont remis aux élèves et ceux-ci doivent les établir suivant les usages du pays. Tous les calculs relatifs à ces opérations sont expliqués en détail, et le professeur indique pour chaque article les clauses spéciales des contrats suivant lesquels ces affaires se traitent au Canada. En deuxième année, le cours d'opérations commerciales traite spécialement des affaires de banque et d'assurance. En troisième année, il se rapporte à la technique des opérations financières de bourse.

Les cours à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales ouvriront le lundi, 10 septembre prochain. On s'inscrit tous les jours de 9 h. à 12 et de 2 h. à 5 h.

La Terre de Chez Nous

Bulletin officiel
de l'UNION
CATHOLIQUE
des CULTIVATEURS

Publié par "La Terre
de Chez Nous Inc." et
imprimé par L'Action
Sociale, Ltée, 103, rue
Ste-Anne, Québec.



1 an 1.00
3 ans 2.50
A l'étranger, 1 an 1.50
Gratuit aux membres
en règle de l'U. C. C.

Administration, Rédaction, Publicité :

Téléphone
CRescent 3188

5505, Boulevard Saint-Laurent, Montréal.

Nos collaborateurs gardent l'entière responsabilité de leurs écrits.

Pour la vente des produits de chez nous

La période approche où la classe agricole va commencer à vendre les produits de sa récolte, de la grosse partie tout du moins, car depuis assez longtemps déjà, nos marchés sont alimentés de légumes en provenance de notre Province. De l'avis des autorités compétentes, il s'est produit une amélioration sensible dans la qualité et aussi dans la présentation sensible dans la qualité et aussi dans la présentation des produits maraichers; espérons ensemble que nous arriverons à la perfection, autant qu'elle est de ce monde, et que nos cultivateurs et maraichers réussiront dans un avenir rapproché à reprendre sur nos marchés la place qui leur appartient et qu'ils n'auraient pas dû perdre.

Nous ne songeons nullement à blâmer qui que ce soit, à quoi bon du reste rechercher dans le passé les causes de la situation, n'est-ce pas plutôt vers l'avenir qu'il faut diriger ses regards en s'arrêtant, sans trop s'y attarder, sur le présent ?

Notre classe agricole possède dans notre Province la sécurité d'écouler sa production, toute sa production, puisque 66 p.c. de notre population habite les villes et que, à de rares exceptions près, les consommateurs sont dans l'obligation d'acheter tout ce qui est nécessaire à leur subsistance, c'est donc dire qu'il y a possibilité pour les légumes québécois d'alimenter la population québécoise; il n'y a qu'une réserve, c'est que ces produits donnent satisfaction au commerce qui est l'intermédiaire indispensable entre les producteurs et les consommateurs. Nous avons traité ce sujet la semaine dernière, nous n'y revenons pas.

Nous nous contenterons, cette semaine, de donner quelques conseils pratiques à nos bons amis les cultivateurs en rapport avec les produits qu'ils sont en mesure de fournir au commerce pour la consommation; nous allons étudier la question en détail, en prenant d'abord les principaux légumes.

Prenons la pomme de terre.

Pourquoi les producteurs des Provinces Maritimes ont-ils conquis le marché de Montréal? Tout simplement parce qu'ils ont cultivé les pommes de terre qui plaisent à la clientèle, qu'ils les ont bien classifiées et qu'ils les ont présentées dans un emballage soigné.

Est-ce à dire que ces pommes de terre valent mieux que celles de notre Province? Non, nous avons des pommes de terre de la meilleure qualité, non seulement dans la région de Témiscouata, Rimouski et Matane, mais aussi, au Lac St-Jean, dans le comté de Portneuf, au nord et au sud du fleuve, en un mot dans toutes les régions. Pourquoi les producteurs n'approvisionnent-ils pas nos marchés? Il y a une raison, ou pour dire mieux, il y en a plusieurs.

La première est que tous les producteurs n'apportent pas un soin suffisant à la classification; certains se disent que ça n'est 3 ou 4 patates inférieures par minot qui peuvent faire beaucoup de tort, c'est là l'erreur. Qu'arrive-t-il alors? C'est que les producteurs qui classifient bien subissent le contre-coup de la mauvaise classification faite par d'autres, et toute la Province en souffre.

Un second point : l'arrachage; est-il toujours fait avec le soin nécessaire? Tubercules coupés, percés par la fourche et le reste, il est bien compris qu'un accident peut arriver, pourquoi essayer de mettre ensemble toutes les patates, celles qui sont saines et celles qui sont accidentées? Que les intéressés se disent bien que ça ne doit pas se faire; pour bien le comprendre, qu'ils se mettent à la place des acheteurs.

Un troisième point d'une importance extrême, c'est le manque de confiance de la part de bon nombre d'expéditeurs, de ceci, nous ne songeons nullement à les blâmer, ils furent si souvent les dupes; il n'empêche que ce manque de confiance permet aux concurrents des autres

provinces de nous supplanter sur notre marché; voici comment. Le commerce passe un ordre pour 1 ou plusieurs chars de patates, payables au cours du marché; il s'agit d'une affaire sérieuse, il se peut que l'expéditeur fasse le chargement sans retard, mais il arrive aussi qu'il télégraphie pour obtenir des prix garantis; l'acheteur ne peut le faire, il tient à payer au cours du jour de l'arrivée de la marchandise et pendant que les correspondances se succèdent, il arrive sur le marché des patates d'autre provenance, elles sont belles, le commerce les achète, et les nôtres restent dans les caves.

Ceci n'est pas, croyez-le bien, un reproche que nous voulons adresser aux nôtres, tout simplement leur montrer le défaut de la cuirasse et leur permettre de réfléchir que le commerce n'attend pas après eux pour s'approvisionner, qu'il reçoit des offres intéressantes de la part des concurrents et le résultat est... qu'il en profite.

Nous pourrions continuer sur cette question, peut-être y reviendrons-nous; ce que nous avons voulu démontrer, c'est que l'intérêt bien compris des nôtres est de cultiver les variétés de produits réclamés par les consommateurs, de les bien classifier et de bien les présenter; la vente sera à moitié faite, à condition bien entendu que les intéressés y consentent; leur récolte est à eux, ce que nous désirons, c'est qu'ils en retirent le meilleur profit.

Nous prendrons maintenant les choux de Siam, ce produit ne subit pas une grande concurrence sur nos marchés, seuls les cultivateurs qui habitent les régions avoisinantes sont des fournisseurs réguliers, le prix de vente de ce légume est minime en comparaison de son poids, aussi les envois par chemin de fer sont plutôt rares; il n'empêche que les choux de Siam bien classifiés sont toujours de vente assurée et obtiennent les meilleurs prix. Il en est de même pour la carotte et pour l'oignon; le motto de tout producteur est de bien classifier et de cultiver les légumes demandés par les consommateurs et, par conséquent, par le commerce.

Nous allons maintenant examiner la question des légumes verts qui se vendent actuellement sur nos marchés, la concurrence étrangère est moins grande, c'est entendu, mais il serait possible d'améliorer la situation si tous les producteurs le voulaient. Il suffirait que la classification soit plus sérieuse; pour un cultivateur qui offre des légumes très bien préparés, il y en a deux qui n'ont pas apporté les mêmes soins, le résultat est que les acheteurs ne veulent acheter que les plus beaux produits et les payer au prix des inférieurs; bref, tout le monde en supporte les conséquences, les bons paient pour les mauvais.

La question de la mise en conserve ne mérite-t-elle pas, elle aussi, une attention particulière, surtout dans les régions éloignées des centres? Il faut que les meilleurs soins soient apportés à la préparation des produits conservés, il faut que ces produits soient de qualité, il faut que la présentation en soit faite d'une façon attrayante, afin que nos marques québécoises, puissent, elles aussi, reprendre sur les tables de nos commerçants, la place dont elles furent souvent chassées par les produits de marque étrangère à notre Province. Il est pénible de constater que les produits de chez nous ne sont pas considérés comme ils devraient l'être, ce n'est pas en cachant le mal que nous pourrions le guérir, mieux vaut le bien soigner.

Nous n'insistons pas davantage sur ces questions importantes, notre unique but est de démontrer à la classe agricole que son intérêt bien compris est de suivre les conseils qui lui sont donnés par les autorités reconnues des Ministères de l'Agriculture, tant fédéral que provincial, en rapport avec les variétés de produits, le système de culture, la classification et le reste, il faut absolument que nous redevenions maîtres chez nous et que nos produits agricoles reprennent sur nos marchés la place qu'ils n'auraient jamais dû perdre.

Nous avons la plus grande estime pour les expositions agricoles de comté, elles créent une saine émulation parmi les concurrents, ce n'est pas cependant les quelques milliers de piastres distribuées en prix qui pourront nous sauver; c'est la masse qui doit comprendre que la confiance aux produits de chez nous, ne sera assurée qu'en autant que chacun fera son devoir pour la mériter.

L'U.C.C. fait sa part, ses cercles d'études travaillent, pour la plupart du moins, à la solution du problème, les agronomes, dans chaque comté, se font un devoir d'assister à leurs réunions, quand ils sont demandés; nous ne pouvons que les en remercier et les engager à continuer, ils peuvent être assurés de la reconnaissance de tous ceux qui veulent que nos cultivateurs québécois vivent heureux et libres sur la terre qu'ils possèdent et qui doit leur assurer une existence paisible en les mettant à l'abri du besoin.

Pour que ce rêve se réalise, il faut que chacun fasse sa part, les intéressés les premiers.

R. M. P.

TRIBUNE LIBRE

Sous la rubrique ci-dessus nous publions les lettres d'intérêt public que nous recevons sans prendre la responsabilité des opinions émises.

Deschambault, 26 août 1934.

Monsieur le Rédacteur, de
La Terre de Chez Nous,

Ne permettez-vous d'élever la voix pour combattre un fléau qui est dangereux pour la morale de notre jeunesse, je veux parler de ceux qui font le commerce clandestin de la vente des liqueurs enivrantes, bière et autres. C'est pénible de constater comme ce commerce est florissant, on vend à bar ouvert pour ainsi dire, on ne craint pas la justice sachant d'avance qu'étant du bon côté si l'on vient à être mal pris on aura toujours des défenseurs dans les amis, parmi ceux qui se croient l'élite de la société. N'est-il pas triste de voir des jeunes gens encore aux crochets de leurs parents aller dans ces lieux de désordre dépenser le peu d'argent qu'ils peuvent gagner. Des pères de famille y dépensent le pain de leurs enfants, ils n'ont pas d'argent pour leur payer une pinte de lait, mais ils ont de l'argent pour acheter une bouteille de bière. Des jeunes gens ne reculent pas devant le vol pour aller dépenser le fruit de ce vol dans ces lieux. L'on gagne quelques piastres l'été que l'on dépense de suite, et l'hiver, ces gens sont à la mendicité et nous ne voyons pas ceux qui font ce commerce leur fournir le pain quand ils n'ont plus le sou. On se montre très sévère pour les camions qui se permettent de transporter des passagers, mais on ferme les yeux sur ceux qui transportent la bière et autres boissons dans nos campagnes. Nous voyons des gens qui font les lois sévères contre ceux qui font ce commerce être les premiers à les protéger. Je comprends que l'on ait certaine reconnaissance pour ces gens qui, la plupart, sont les organisateurs de nos grandes beuveries dans le temps des élections qui sont la honte des Canadiens-français bien pensants, beuveries qui font tort à la société en favorisant l'élection de gens qui sont incapables de nous donner une bonne administration. Je crois qu'il est du devoir de tout bon citoyen de travailler de toutes ses forces à faire cesser ce commerce qui est en train de faire d'une partie de nos gens des ivrognes, des voleurs, des gens de rien.

Octave DELISLE.

DEFINITION DES DOMMAGES POUR LE MIEL

D'après les règlements établis sous l'empire de la Loi des Fruits et du Miel de 1934, le mot "dommage" appliqué au miel, comprend les dommages causés par l'excès de chaleur, les mauvais arômes ou les mauvais goûts provenant de certaines fleurs, le miellat, le goût de fumée et d'autres goûts ou arômes étrangers au miel. "Dommage sérieux" signifie un défaut ou une avarie qui affecte gravement la qualité du miel, comme la fermentation, l'excès de matières étrangères, etc. D'autre part, les "matériaux étrangers" signifient le pollen visible, les particules de cire, les insectes ou les autres substances étrangères au miel. Les règlements prescrivent également, que les contenants doivent être propres et sains — c'est-à-dire, sans rouille, ni taches, ni trous, ni déformations grossières causées par de rudes manutentions, et ne présentant aucun risque de communiquer des odeurs ou des goûts étrangers au miel qu'ils renferment.

(A) AUMONIER, (P) PRESIDENTS
(S) SECRETAIRES

Chicoutimi-Nord :
(A) Abbé J.-A. TREMBLAY, Chicoutimi
(P) M. Antoine RIVERIN, Chicoutimi
(S) M. J.-A. GODEL, Chicoutimi

Chicoutimi-Sud :
(A) Abbé J.-C. TREMBLAY, Les Éboulements
(P) M. G. TREMBLAY, Les Éboulements

Gaspé :
(P) Abbé C.-E. FLOURDE, S.-Elzéar, Bon.

Halifax, Abitibi :
(A) Abbé Che MINETTE, Amos
(P) M. J.-B.-L. ALARIE, Amos

Halifax, Temiscamingue :
(A) Abbé L.-Z. MOREAU, S.-Bruno de Guigues
(P) M. Jos COTNOIR, S.-Bruno de Guigues
(S) M. Georges LEFORT, Ville-Marie

Joliette :
(A) Chan. M. CLERMONT, S.-Barthélemi
(P) M. Rosaire AUMONT, S.-Alexis
(S) Abbé D. HENAU, vic., S.-Barthélemi

Mont-Laurier :
(A) Abbé J.-L.-A. GENIER, Ferme-Neuve
(P) M. F. DESJARDINS, l'Annonciation

Montréal Nord :
(A) Abbé A. LEVEILLE, S. Hermas
(P) M. Arthur S.-JACQUES, S.-André, Arg.

St-Jean :
(A) Abbé W.-J. FERNET, S.-Blaise, S.-Jean
(P) M. Hercule RIENDEAU, S.-Remi, (Nap.)
(S) M. Denis TETRAULT, S. Jacques le M.

Nicolet :
(A) Abbé Edgar LAFORÊST, Evêché
(P) M. A. ROUSSEAU, La Baie du Febvre
(S) Abbé Alphonse TAILLON, Evêché

Au Foyer de l'U.C.C.

Président-général : ALBERT RIOUX, L.Sc.A., Sayaboo
Aumônier général : R. P. ALPHONSE DEGUIRE, s.j., Montréal
1er Vice-Président : ABEL MARION, Sainte-Hedwige
2e Vice-Président : ALFRED HARDY, Saint-Basile
Secrétaire général et Rédacteur : R.-M. PUCET
Conseillers juridiques :
Me WILFRID GUERIN, N.P. Me CHS-HENRI LALONDE, C.R.

Ottawa et de Pembroke
Section de Québec :
(D) M. W. BENOTT, Luskville, (Wright)
Section de l'Union des Agriculteurs F.-O. :
(A) Abbé R. GLAUX, curé, Gatineau
(P) M. R. BEAUDET, R.R. No. 2, Cyrville, O.

Québec-Nord :
(A) Abbé J.-P. CHALFOUR, Curé S.-Joachim
(P) M. Eugène S.-GERMAIN, S.-Casimir
(S) M. Edouard VERREAULT, S.-Leonard

Québec-Sud :
(A) Abbé P. GRONDIN, Collège de Lévis
(P) M. E. OUELLET, c.l., S.-Germaine, D.
(S) M. A. CHAMPAGNE, S.-Honoré, Beauce

Québec-Est :
(A) Abbé Ant. LALIBERTE, Québec
(P) M. J.-M. NICOLE, Montmagny
(S) Eug.-G. FOURNIER, Montmagny

Rimouski :
(A) Abbé Alp. BELZILE, B.S.A., Rimouski
(P) M. Mathias D'AMOURS, Trois-Pistoles
(S) Abbé Alf. BERUBE, Trois-Pistoles

Sherbrooke :
(A) Abbé A. MALOUIN, S.-Elie d'Orléans, Sh.
(P) M. Ph. LAROCHE, S.-Camille de Wolfe
(S) A.-C. VANDANDAIGUE, Sherbrooke

Saint-Hyacinthe :
(A) Abbé E.-A. MARTEL, évêché
(P) M. Alexis BEAUREGARD, S.-Hélène
(S) M. P.-A. LESSARD, S.-Hélène (Bagot)

Trois-Rivières :
(A) Abbé Ernest JACOB, S.-Gérard des L.
(P) M. Georges PROULX, Yamachiche

Valleyfield :
(A) Ch. O. BISSONNETTE, S.-Martine
(P) M. Aldéric LALONDE, Rigaud
(S) M. Lucien GENDRON, Beauharnois

REUNIONS DE CERCLES

8 septembre :	STE-DOROTHEE (Laval)
9 "	MONTMAGNY
" "	ST-ZEPHIRIN (Yamaska)
" "	AMOS (Abitibi)
" "	STE-ROSE POULAIRES (Abitibi)
" "	CONTRECOEUR (Verchères)
" "	LA REINE (Abitibi)
" "	STOKE CENTRE (Wolfe)
10 "	ST-CHARLES (St-Hyacinthe)
" "	ST-EUSEBE (Témiscouata)
" "	ANGERS (Hull)
" "	ST-JUSTIN (Maskinongé)
" "	ST-MATHIAS (Rouville)
" "	ST-BARTHELEMI (Berthier)
" "	LA PATRIE (Compton)
11 "	STE-CECILE (Frontenac)
" "	ST-ADRIEN DE HAM (Wolfe)
" "	ST-JOSEPH (Beauce)
12 "	LORETTEVILLE (Québec)
13 "	NOTRE-DAME DE HAM (Wolfe)
" "	BARRAUTE (Abitibi)

ECHOS DE CERCLES

Nécrologie

Les membres du Cercle de l'U. C. C. de St-André (Argenteuil) offrent leurs bien sincères sympathies à leur président, M. Arthur St-Jacques et à sa famille pour la douloureuse épreuve qu'ils viennent de subir par la mort de leur fils, Maurice, décédé le 23 juillet.

Le Bureau de Direction de l'U. C. C. se joint au Cercle de St-André pour présenter ses bien sincères condoléances au sympathique président diocésain de Montréal nord et à sa famille.

Grande Baie
(Chicoutimi)

Le Cercle a tenu son assemblée le 19 août, sous la présidence de M. l'Aumônier, M. le Président a présenté M. Roch, agronome, qui nous a fait une belle causerie en rapport avec la situation agricole. Il a su nous démontrer les points faibles de notre agriculture et les remèdes à y apporter. Comme conclusion, il déclara que pour réussir, il faut du capital, de la main-d'œuvre et aussi de la science agricole et de la coopération afin de retirer de nos fermes le maximum de rendement avec le minimum du coût de production. Par la coopération, il y a moyen de retirer de nos ventes les meilleurs rendements possible.

Le Secrétaire,
Lionel GAGNON.

Dupuy
(Abitibi)

A l'assemblée régulière de l'U. C. C., tenue le 19 août, il a été proposé par M. Donat Mongrain, secondé par M. Adélard Légré, qu'une résolution soit adoptée

pour que l'argent donné à l'égouttement en Abitibi, soit remis à la charge des agronomes comme autrefois, afin que le plein montant de cet argent soit profitable aux colons et ne soit pas dépensé en grande partie au bureau d'Amos, et que copie de cette résolution soit envoyée au Ministre de la Colonisation, au député de l'Abitibi et au journal. Adopté unanimement.

Le Secrétaire,
Leonard GILBERT.

St-Ephrem
(Beauce)

Le Cercle a tenu son assemblée le 26 août, sous la présidence de M. Wilfrid Faucher.

Le Secrétaire a donné un rapport détaillé des résolutions passées au Congrès régional.

A la prochaine assemblée, MM. Alp. Veilleux, Edouard Bérard, Odilon Grondin, donneront une causerie sur un sujet à leur choix.

Le Secrétaire,
J.-M. LONGCHAMPS.

Sully
(Témiscouata)

Le Cercle a tenu son assemblée le 19 août, sous la présidence de M. Jos. Beaulieu. M. l'Aumônier a donné une belle conférence sur la nécessité de la Prière et lut à ce sujet un passage de l'Evangile. Le R. P. Ducharme, C.S.V., a donné un travail sur les fourrages verts, spécialement la luzerne et le trèfle d'odeur. La question de l'électricité fut ensuite discutée afin de fournir une réponse satisfaisante au questionnaire de l'U. C. C.

A la prochaine assemblée, M. Jos. Beaulieu donnera une causerie sur la manière pratique de faire de la terre nouvelle.

Ant. BARD,
Secrétaire.

St-Methode
(Frontenac)

Le Cercle a tenu son assemblée

le 21 août, sous la présidence de M. Nap. Rhéaume. M. l'Aumônier a parlé de la Terre de Chez Nous et déclara que sa lecture paie amplement la contribution à l'U. C. C., qu'il s'agissait d'une lecture saine, agréable et intéressante. M. Téphore Tardif a donné un travail sur les Caisse populaires, et il fut décidé, étant donné qu'on veut former une Caisse dans la paroisse, de faire venir un conférencier pour entretenir les intéressés à ce sujet.

Le Secrétaire,
Frs NADEAU.

St-Samuel Horton
(Nicolet)

Permettez-moi un espace dans la Terre de Chez Nous pour vous exprimer mon humble opinion sur la situation agricole.

Après avoir vu dans les journaux que les gouvernements vont venir en aide à l'agriculture pour l'empêcher de sombrer, de quelle manière allons-nous venir en aide, voilà la question qui se pose actuellement, à mon avis, ce serait :
1o En aidant à maintenir les cultivateurs sur leurs terres, car il y a une foule de cultivateurs qu'avec très peu d'aide pourront équilibrer leurs affaires et leur permettre de moderniser leurs méthodes d'agriculture.

2o En aidant les fils de cultivateurs à s'établir sur les terres abandonnées dans nos vieilles paroisses, nous sommes assurés d'avance que ces fils de cultivateurs qui ont toujours cultivé, ne connaissant pas la vie urbaine, feront de bons cultivateurs.

3o En aidant les cultivateurs qui sont dans les villes et qui possèdent actuellement des terres dans les vieilles paroisses pour qu'ils puissent revenir les cultiver.

4o Quand nous aurons toutes repeuplé nos vieilles paroisses de la manière indiquée plus haut, les fils de cultivateurs qui resteront qui sont prêts à s'établir, leurs noms seront envoyés au Comité de Colonisation de chaque diocèse, car le besoin s'impose d'établir un comité de colonisation dans chaque diocèse qui verra à organiser un système de colonisation pratique. Je crois que ce sera la manière pratique d'alléger nos villes du surplus de population en gardant nos cultivateurs et fils de cultivateurs sur leurs terres. Car sortir une famille de la ville pour l'envoyer sur une terre et que deux familles de cultivateurs s'en vont en ville, je crois et je suis convaincu que c'est plus pratique de

garder en premier lieu les cultivateurs qui sont sur leurs terres.

Georges MARTIN.

Ste-Monique

(Nicolet)

RESOLUTION

Le Gouvernement fédéral vient de soumettre à la Chambre des Communes deux mesures qui sont capables de garder les cultivateurs sur leurs terres et les mettre en état de produire de nouvelles richesses.

La première propose une loi pour éviter le secours à la loi des faillites, la seconde, une loi pour accroître les moyens d'emprunter sur leurs fermes avec bon sens pratique.

Le Cercle de l'U. C. C. de Ste-Monique se réjouit de ces mesures et espère qu'elles deviendront lois bientôt.

Attendu que le cercle de l'U. C. C. de Ste-Monique de Nicolet, a envoyé bonne quantité de peaux à la tannerie de M. Lucien Borne, depuis qu'il nous a proposé des prix prétendus spéciaux;

Attendu que les prix actuels semblent être les mêmes que pour nos cercles de l'U. C. C. et que pour les particuliers;

Attendu que les autres tanneries font les mêmes ouvrages et pour les mêmes prix, il est proposé et secondé que demande soit faite à la susdite tannerie de M. Borne de nous donner de nouveaux prix spéciaux et nous en faisons la demande par la présente.

Le Président,
Benjamin MANSEAU.

Le Secrétaire,
J.-H. ROUSSEAU.

UNION DIOCESAINE DE ST-JEAN

Messieurs les Directeurs de l'Union diocésaine de St-Jean, sont instamment priés d'assister à

L'assemblée qui sera tenue le

DIMANCHE 9 SEPTEMBRE

à Contrecoeur (Verchères)

à 2 heures p.m. (heure solaire)

Objet de la réunion :

Préparation du Congrès diocésain.

Le Président : Hercule Riendeau.

Le Secrétaire : Denis Tétrault.

STATION EXPERIMENTALE DE L'ASSOMPTION

(Suite de la page 6)

"ge moulue que le mais moulue."
"5) Les rations renfermant du "mais rond sont de 5 à 10% plus efficaces pour l'engraissement des "pores que les rations renfermant "de l'orge moulue."

Dans les rations pour vaches laitières notamment, les grains de ferme sont pratiquement d'égale valeur surtout là où, comme c'est le cas général, plusieurs aliments composent la ration de concentrés et où aucun de ces aliments n'entre pour plus de 50% dans le mélange.

La sécheresse du mois de juillet jointe à une forte insolation a brûlé les pâturages et si les regains de prairie ne sont pas accessibles au bétail où si aucun aliment vert n'est disponible, il faudra de toute nécessité servir un peu de concentrés aux vaches laitières. Peut-être aussi avez-vous quelques pores à développer pour le marché. Si vous êtes dans l'obligation d'acheter des concentrés dès maintenant ou plus tard en automne, vous vous rappellerez qu'on devrait faire consommer plus d'orge à la place du maïs. Car l'orge est un produit de nos fermes et vaut pratiquement l'autre. Les achats de très fortes quantités de son et de gru devraient prendre fin et être remplacés par une plus grande consommation de grains de ferme (il faudra peut-être en produire plus l'an prochain) complétés par un peu des suppléments protéiques vendus dans le commerce.

L'élément protéique dans la ration animale est l'élément indispensables et nos fermes ne sont pas, que je sache, organisées pour produire la qualité des protéines requises tant pour la production du lait et de la chair que pour la production de la laine et des œufs. Pour cela, employons plus de grains de ferme et pourquoi pas plus d'orge?

Roméo Martin,
Station Expérimentale,
L'Assomption, Qué.

Le 20 août, 1934.

Les intéressés sont priés de nous retourner le plus tôt possible le questionnaire de l'U. C. C. dûment rempli.

CONGRES REGIONAL DE BEAUCE ET FRONTENAC TENU A ST-EPHREM

Le 14 août dernier, ici à St-Ephrem, fut tenu le Congrès régional de Beauce et Frontenac. A 8 heures, une messe basse fut dite, accompagnée par du chant de cantiques par les jeunes gens de la paroisse St-Ephrem, il y eut sermon. Immédiatement après la messe, tous les cultivateurs de Beauce et Frontenac se sont rendus à la grande salle d'Exposition pour l'ouverture du Congrès à 9 heures précises.

Le président régional, M. Henri Rodrigue de St-Samuel, ouvrit le congrès par quelques mots de remerciements à messieurs les membres du clergé et aussi aux cultivateurs de Beauce et Frontenac, pour s'être rendus en aussi grand nombre; on comptait au-delà de mille personnes. Il félicita M. l'abbé Campagna, l'organisateur de ce congrès. Ensuite il l'invita à donner son rapport de l'année écoulée en qualité de secrétaire régional.

M. l'abbé Campagna nous donna un bon résumé des activités de notre Union depuis le dernier Congrès, et fit la lecture des résolutions passées l'an dernier, et les commenta une à une. Il termina en félicitant les cercles qui ont travaillé au sein de l'U. C. C.

M. le Président Rodrigue le remercia de son beau travail qu'il a exercé pendant l'année. Ensuite, il présenta M. Willie Morin de Ste-Henédine (Dorchester) et l'invita à prendre la parole sur l'établissement des jeunes sur des vieilles terres ou sur des lots de colonisation. Alors, il remercia le Président de l'avoir invité à parler durant ce congrès. Il nous parla de la crise qui met tant de jeunes gens dans l'impossibilité de s'établir, ni d'obtenir quelque peu l'aide de leurs parents rendus à bout de ressource. Qu'allons-nous faire avec tant de jeunes gens prêts à s'établir. C'est un des graves problèmes de l'heure présente qui se présentent devant nous et il est très difficile de le résoudre; il donna plusieurs moyens et conseils aux jeunes gens, soit de s'établir sur les vieilles terres proches de leurs parents, d'autres sur des lots de colonisation, car, dit-il, si nous laissons nos jeunes gens aller grossir le nombre des sans-travail dans les villes, vivre à ne rien faire aux dépens de nous, que va-t-il en résulter? Pour moi, dit-il ce sera la ruine nationale du pays. Il faudrait que les gouvernements provincial et fédéral puissent s'entendre de manière à protéger un peu plus les cultivateurs et un peu moins les gros capitalistes. Et pour être protégé, il faut sans faute se grouper sous un même drapeau, sous une même union, tel que l'Union catholique des Cultivateurs set il remercia l'assistance en terminant. Le Président le remercia à son tour de ces bonnes paroles d'encouragement envers l'U. C. C. et présenta ensuite l'hon. C. E. Ouellet, c. i., président de l'Union diocésaine de Québec Sud, il l'invita à prendre la parole, ce qu'il fit avec plaisir.

L'hon. Ouellet félicita M. Morin de sa belle conférence. Il aborda la question de l'U. C. C., di-

sant qu'elle a déjà eu des adversaires, même des ennemis, dans certains gouvernements mais on ne l'a pas ébranlée, car elle existe et existera toujours. Nous avons besoin d'union afin de combattre les grands trusts qui nous écrasent. On demande des hommes capables et courageux pour prêcher l'Evangile agricole, c'est dans l'U. C. C. que nous pouvons trouver ce qu'il nous manque; il faut un réveil national; des bras nouveaux; des idées plus grandes au point de vue agricole, et je demande à Dieu de me garder assez longtemps sur cette terre pour pouvoir admirer ce réveil national. Maintenant, parlons du retour à la terre. Tout le monde s'entend au retour à la terre et tout le monde sait que la seule planche de salut pour la Province, c'est le retour à la terre. Mais on ne fait presque rien pour remédier au chômage dont on a fait une espèce d'industrie véreuse, pourrie. On ne trouve pas moyen de dépenser 5 millions de dollars par an pour la colonisation, mais pour le chômage, on en dépense 10, nos demandes de l'U. C. C. restent stériles, on fait rire de nous avec ça. Le Ministre d'Agriculture disait un jour qu'il nous fallait un volume de voix pour nous faire entendre auprès des autorités des gouvernements. Il faut à tout prix un mouvement nouveau pour lutter, tandis que notre patrimoine national menace de s'écrouler, la faillite frappe à nos portes. Si vous nous avez mis à la tête de ce mouvement, donnez-nous votre entier appui; et lorsque nous, vieillards, serons partis de cette terre et vous, jeunes gens, travaillerez dans ce domaine à notre place, vous porterez avec fierté ce beau drapeau national de l'U. C. C. que vos pères auront rendu victorieux. Je termine en vous remerciant chaleureusement. Le Président Rodrigue remercia l'orateur de ses belles paroles d'encouragement pour l'U. C. C. Il est midi, la séance est levée jusqu'à 1 heure 30 p.m.

La séance s'ouvre à 1 heure 30 précise et la discussion sur la colonisation est engagée par plusieurs délégués, tels que le vicaire de Ste-Marie de Beauce, MM. Albert Dutil et Philippe Thibodeau. M. l'abbé Campagna ainsi que M. le Curé de St-Côme qui nous donna des explications nettes sur les démarches de la société diocésaine de colonisation dans le haut des comtés de Beauce et Frontenac, disant qu'il restait encore 30 lots bons à la culture, mais qui appartiennent en ce moment aux compagnies des Breakey et Browns, que d'ici trois ans, nous pourrions obtenir ces lots moyennant \$1.00 par acre. Ensuite M. Thomas Latulippe, St-Evariste, nous parla de l'établissement de nos fils sur des vieilles terres abandonnées. La discussion fut close par la résolution suivante: "Proposé par M. Philippe Thibodeau, secondé par M. Patrice Tardif, résolu que nos cercles s'occupent de se former en comité et se chargent d'étudier les questions de colonisation et de se tenir en communication avec la société diocésaine pour tout ce qui se rapporte à l'établissement des fils de cultivateurs, et que cette résolution soit étudiée par chaque cercle le plus tôt possible, c'est-à-dire avant le 28 août prochain pour être discutée de nouveau au congrès diocésain de Ste-Marie de Beauce. Adopté.

Autre résolution qui fut passée et discutée:

ATTENDU qu'il est important de protéger l'épargne populaire;

ATTENDU que l'épargne populaire est beaucoup exposée à être sacrifiée par les écumeurs;

ATTENDU que les cultivateurs ont beaucoup besoin de renseignements;

Il est proposé par M. Philias Longchamp, secondé par M. E. douard Bizier, qu'il soit résolu de former dans chaque cercle local un comité de renseignements composé d'hommes les mieux avertis en affaires auprès desquels les cultivateurs pourront prendre conseil et se protéger. Adopté.

Ensuite M. le Président invita M. Albert Dutil à prendre la parole. M. Dutil nous parla de la résolution qui venait d'être lue à l'assemblée, c'est-à-dire le Comité de renseignements contre les filous et les voleurs. Il nous parla des vendeurs de parts, soit de mines, de débentures, qui ne valent rien, des parts qui n'ont jamais existé, des colporteurs qui sollicitent nos bonnes gens de la campagne par toutes sortes de trucs. Soyons donc prudents, dit-il, sous ce rapport, c'est pour cela que nous avons passé cette résolution qui devra être adoptée à tous nos cercles sans exception; il termina en remerciant l'assemblée.

Le Président Rodrigue le remercia de ses bonnes explications en rapport à la résolution explicative, on nomma tous les cercles représentés au congrès, tels que: St-Ephrem, Ste-Cécile, St-Méthode, Ste-Marguerite, East Broughton, Notre-Dame des Pins, St-Séverin, Courcelles, St-Evariste, Ste-Clothilde, St-Gédéon, St-Jules, St-Pierre Broughton, Spaulding, St-Théophile, St-Romain, Beauceville, St-Georges, St-Benoit, St-Honoré, St-Martin, St-Simon les Mines, Ste-Marie, St-Joseph, St-Côme, St-Elzéar, St-Frédéric, Ste-Anne, Vallée Jonction, St-Samuel.

Le Président Rodrigue présenta ensuite M. Xavier Beaudoin de St-Ludger et l'invita à prendre la parole. M. Beaudoin sut intéresser l'assistance sur la coopération et nous expliqua en deux mots ce qu'est la coopération. D'abord, c'est l'union d'un groupe pour acheter ou vendre en société et démontra par des chiffres très importants sur les enchères de beurre et de fromage du Comptoir de l'U. C. C. ce qui en était ressorti depuis sa fondation. Il en est de même pour les achats. Mais ce qu'il manque malheureusement le plus à cet organisme, c'est l'esprit de coopération; tant que cet esprit de coopération n'existera pas, rien ne marchera. Alors, il invita les cultivateurs à faire partie de l'U. C. C. et à marcher de l'avant et tout ira bien par la suite, et l'agriculture sera sauvée. Le Président le remercia de ses bons conseils et M. Albert Dutil répliqua en nous parlant de la société des Producteurs de sucre d'érable qui, d'après lui, est une des meilleures organisations qui existent, malheureusement, les cultivateurs ne veulent pas l'admettre.

On discuta quelque peu sur l'industrie laitière, cette industrie qui devrait être étudiée profondément par des enquêtes. La résolution suivante fut lue et discutée:

Proposé par M. Philippe Thibodeau, secondé par M. Thomas Latulippe, qu'un comité soit fondé dans nos cercles locaux, afin de s'occuper de faire une sérieuse enquête de l'industrie laitière cette année. Adopté.

L'EXPOSITION INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DU COMTE DE LAPRAIRIE

Aura lieu comme les années dernières en la ville de Laprairie, mardi le 18 septembre prochain, au terrain du Kempton Park.

Cette exposition de comté attire toujours des foules considérables d'exposants et de visiteurs.

Il n'y a aucun doute que cette année encore, nous assisterons à une des plus belles expositions que nous ayons encore eues, étant donné les nombreux exhibits dont les entrées sont déjà faites.

Nous invitons donc tous nos anciens visiteurs à venir à Laprairie le 18 septembre prochain, et nous comptons sur la présence de beaucoup de nouveaux.

Le Bureau de Direction,
par Raoul Lussier, sec.

Le Président présenta Mgr Fortier, curé de St-Georges, et l'invita à prendre la parole. Mgr Fortier aborda la question de colonisation disant que ceux qui en ont besoin le plus, ce sont les jeunes gens qui ont badiné presque toute la journée en arrière de cette salle. Il leur demanda d'avoir un peu plus d'esprit de charité car c'est leur avenir qui est en jeu durant le temps qui court. Monseigneur les invita à faire partie de l'U. C. C. et à être membre utile à la société. Il remercia ensuite les orateurs de cette belle journée qui sera marquée dans les annales de l'U. C. C. comme une vraie journée de cultivateurs. Le Président le remercia chaleureusement de ses bonnes paroles. On procéda aux résolutions suivantes.

Proposé par M. Thomas Latulippe, secondé par M. Aimé Champagne, il est résolu que le congrès régional de Beauce et Frontenac présente ses profondes sympathies à la famille de M. Thomas Poulin, rédacteur de l'"Action Catholique" qui vient de mourir et à qui les membres de l'U. C. C. doivent beaucoup. Adopté.

Proposé par M. Thomas Latulippe, secondé par M. Philias Longchamp, il est résolu que le prochain congrès régional se tiendra à St-Evariste l'an prochain. Adopté.

On procéda à l'élection des offi-

ciers pour un autre terme d'offi-

Proposé par M. Thomas Latulippe, secondé par M. Napoléon Rhéaume, que le curé de St-Méthode soit choisi comme président d'élection. Adopté.

Proposé par M. Thomas Latulippe, secondé par M. Philippe Thibodeau, que M. Henri Rodrigue soit élu président de l'Union régionale de Beauce-Frontenac. Adopté.

Proposé par M. Anselme Marois, secondé par M. Ferdinand Rodrigue, que M. Philippe Longchamp soit nommé vice-président de l'Union régionale de Beauce-Frontenac. Adopté.

Proposé par M. Albert Dutil, secondé par M. Philippe Thibodeau, que M. le Curé de St-Evariste soit prié d'accepter la charge d'aumônier de l'Union régionale de Beauce-Frontenac. Adopté.

Proposé par M. Albert Dutil, secondé par M. Aimé Champagne, que M. l'abbé Campagna soit nommé secrétaire de l'Union régionale de Beauce-Frontenac. Adopté.

M. le Président Henri Rodrigue, qui est élu pour un second terme invita Monsieur le Curé de St-Méthode à terminer la journée par quelques paroles de félicitations au Président et au Secrétaire organisateurs de ce beau congrès, aussi félicitations aux conférenciers du jour et à tous ceux qui ont pris part aux discussions.

On se sépara au chant "O Canada".

Jean-Marie Longchamp,
secrétaire de l'U. C. C. du
Cercle de St-Ephrem.

EN MARGE DE L'ASSOCIATION DES BUCHERONS (Suite de la page 12)

compagnie suivant les instructions qu'il reçoit d'elle; s'il est possible de classer la qualité du bois à la scierie, ne serait-il pas possible de faire cette classification ble de faire cette classification des prneur et le bûcheron ne seraient pas tenus de bûcher et charroyer à la rivière ces bois de rebut sans rémunération aucune.

II.—Qu'on fixe un minimum de salaire pour le bûcheron ou un contrat collectif de salaire pour toute la Province; pour ce faire, qu'on fixe un minimum du contrat. Aucun inconvénient puisque la haute finance a su fixer le prix du papier.

III.—Que le contracteur soit payé chaque mois; dans ce but, si c'est nécessaire que l'on double et triple le nombre des mesureurs de bois.

IV.—Que le transport de nos bûcherons se fasse à de meilleures conditions. Ces derniers, en effet, sont aussi à considérer que les heureux excursionnistes qui font le trajet Québec-Montréal aller et retour pour \$1.50. Nos bûcherons méritent surtout autant que les ouvriers européens qui sont transportés à peu près gratis dans

l'Ouest canadien pour y travailler aux récoltes.

V.—Qu'on se charge sans retard de faire baisser le coût de la vie dans les chantiers, non pas en voyant tout en noir chez le contracteur, mais en prenant le boeuf par les cornes et faisant baisser les taux prohibitifs de fret chargés par nos réseaux ferroviaires.

En obligeant nos compagnies à améliorer leurs propres travaux de chemin de portage de manière à diminuer le coût du transport des provisions à l'assiette des coupes. Est-il concevable qu'une tonne de foin payée \$9.00 à St-Cuthbert de Berthier coûte \$32.00 rendu dans le chantier à Sanmaur? Il en coûte plus cher qu'il en coûterait pour le transporter à Vancouver ou à San Francisco.

Après ces fêtes de Jacques Cartier qui ont fait valoir les vertus héroïques de nos ancêtres, quelle explication peuvent loyalement donner aux Canadiens-français de cette Province, ceux qui président à ses destinées depuis près de quarante ans? Pour ma part, j'avoue que nous avons toujours été victimes du capital anglais et américain ainsi que de la lâcheté de certains de nos politiciens véreux qui trouvaient dans l'esprit de parti de nos braves mais bien naïves gens le moyen le plus sûr de satisfaire leur ambition: se maintenir au pouvoir!!

J.-A. ROULEAU,
Ingénieur forestier.

CONGRES DIOCESAIN DE L'ABITIBI

Tenu à AMOS les 16 et 17 août

Afin d'obtenir les bénédictions du Ciel sur les travaux de notre Congrès, les congressistes ont assisté au Salut du St-Sacrement présidé par le Rév. J.-O.-V. Duhamaine, curé de la paroisse, à 7 heures 30, le 16 au soir.

A 8 heures p.m., en la salle paroissiale, avait lieu l'ouverture du Congrès par une grande assemblée publique présidée par M. L.-N. Boisclair, président diocésain.

En outre du président diocésain, ont adressé la parole : M. le Curé Duhamaine, M. le Maire Beaudry, d'Amos, un fervent de notre Union, M. A. Rioux, président général, le R. P. Deguire, S.J., aumônier général, le R. P. Lebel, S.J., M. l'abbé Minette, aumônier diocésain, M. H. Authier, député de l'Abitibi et l'hon. I. Vautrin, ministre de la Colonisation. Tous ont souligné l'importance de l'union pour les cultivateurs et ils ont discuté les divers aspects de l'agriculture et de la colonisation. L'hon. Ministre, dont c'était la première visite en Abitibi depuis sa nomination, s'est dit heureux d'être parmi nous. L'exposé clair et net de ce qu'il entend faire a favorablement impressionné l'auditoire.

Le lendemain, dès l'ouverture, le congrès s'est mis à la besogne. Car chez nous, on met de côté toutes démonstrations inutiles, on travaille. Aussi les diverses résolutions présentées ont dû subir le feu de la discussion.

Dans l'après-midi, ont eu lieu les élections avec le résultat suivant : Président diocésain : M. J.-B.-L. Alarie, Amos; Vice-président diocésain : M. F. Blais; Directeurs : MM. D. Tousignant, Palmorolle; V. Blanchard, Ste-Rose; S. Langlois, St-Félix; Hilaire Boutin, St-Marc; L.-N. Boisclair, Macamic.

Comme délégués au Congrès général : MM. F. Blais et L.-N. Boisclair. Les substituts, s'il y a lieu, seront nommés par le Bureau de Direction.

Vers la fin de l'après-midi, le Congrès a pris fin après les discours de clôture.

RAPPORT DU SECRETAIRE

Notre Union compte 243 membres, ce qui représente une augmentation de 122 membres sur l'an passé. Elle a, en caisse \$69.74, et en marchandises pour une valeur de \$18.50, ce qui forme un actif de \$88.24. Trois nouveaux cercles ont été fondés l'an passé : La Motte, St-Mathieu et St-Félix.

RESOLUTIONS DU CONGRES DE L'U.C.C. POUR L'ABITIBI 1934

Amendements aux règlements

Il est résolu que l'Union diocésaine de l'U. C. C. pour l'Abitibi soumettra au congrès général les amendements suivants, aux règlements de l'Union.

Un cercle ne pourra être formé, dans une paroisse, à moins que 8 membres aient bien et dûment payé leurs contributions.

Les Bureaux de direction diocésains et les congrès diocésains, auront le droit de faire des règlements concernant leur régie interne, à condition que ces règlements n'affectent en rien les règlements généraux de l'Union. Le bureau central aura le droit d'opposer son veto à tout règlement passé par une Union diocésaine.

Que les mots "et des cercles locaux" soient retranchés de l'article 14 titre sixième, et que l'article suivant soit ajouté aux règlements : Le Bureau de direction doit voir à la fondation des cercles locaux, dans les limites de son territoire et se prononcer sur leur admission.

ROUTES DE COLONISATION

Ce congrès prie ardemment le gouvernement provincial d'augmenter, dans de fortes proportions, les octrois pour routes de colonisation, et de faire en sorte que les routes précèdent les familles. Ce dernier point étant essentiel à une sage politique de colonisation.

PRET A 4% SUR LES LOTS NON PATENTES

Considérant que les colons établis sur des lots non patentés ne peuvent se prévaloir d'un prêt agricole.

Considérant que ce prêt a puissamment aidé le colon dans le passé.

Il est résolu de prier le gouvernement provincial de faire revivre ce prêt et d'octroyer un montant à cet effet.

DRAINAGE ET ECOULEMENT DES TERRES

Considérant que le drainage est une partie essentielle de l'agriculture.

Considérant que le manque de drainage sur les terres neuves place le colon dans une situation désavantageuse.

Il est résolu de prier le gouvernement provincial :

1—d'augmenter les octrois pour le drainage des terres.

2—d'employer les chômeurs des villages au nettoyage des cours d'eau publics au lieu de leur distribuer des secours directs.

CREDIT AGRICOLE PROVINCIAL

Considérant que le manque de crédit chez le cultivateur est une des causes de la désertion des campagnes.

Considérant que le Crédit agricole canadien ne rencontre pas les besoins de la classe agricole de notre province.

Considérant qu'il y a urgence.

Il est résolu que le gouvernement provincial soit prié d'établir un crédit agricole provincial lors de la prochaine session.

OCTROIS AUX ECOLES PAUVRES

Ce congrès désire exprimer au gouvernement provincial ainsi qu'à notre député provincial, toute sa gratitude pour les montants qu'il a versés aux commissions scolaires pauvres, afin que les enfants de ces commissions puissent profiter de l'instruction.

Considérant que la situation est la même que l'an passé,

Ce congrès exprime le désir que le gouvernement provincial continue encore cette année sa généreuse contribution, et prie le gouvernement de voter un montant spécial à cet effet afin de ne pas diminuer le budget statutaire.

ROUTE MONT-LAURIER-SENNETERRE

Considérant que nos richesses, au lieu de gagner la province voisine, par la construction de cette route, demeureraient dans Québec.

Considérant que cette route aiderait considérablement le mouvement colonisateur.

Considérant que cette route rendrait le commerce plus facile, les produits meilleur marché, et conserverait le commerce abitibien aux gens de chez nous.

Considérant que la construction de cette route aiderait à solutionner le problème du chômage.

Considérant que non seulement l'Abitibi mais que plusieurs centres de notre province sont intéressés à cette construction.

Considérant que cette route est nécessaire au double point de vue national et économique.

Il est résolu de prier le gouvernement provincial de hâter la construction de la route Mont-Laurier-Senneterre.

UNION DES BUCHERONS

Ce congrès désire appuyer la formation d'une Union des bûcherons, comme section spéciale de l'U. C. C. dans notre province, et à cet effet il exprime les opinions suivantes

Que le bois de sciage soit payé au 1000 pieds et le bois de pulpe à la corde.

Pour qu'une plainte soit prise en considération, qu'il soit nécessaire que la majorité des membres, dans un campement, signe une telle plainte.

Lorsqu'une plainte est fondée, que ce soit la Commission forestière qui poursuive le délinquant et non le bûcheron. Que la loi soit amendée en ce sens.

Que les manoeuvres seuls soient admis membres de l'Union des Bûcherons.

MARCHE A AMOS

Attendu que les cultivateurs d'Amos et des environs demandent depuis longtemps la construction d'un marché à Amos.

Attendu que la situation actuelle est intolérable pour le vendeur comme pour l'acheteur.

Ce congrès prie les autorités municipales de la ville d'Amos d'hâter la construction d'un marché dans cette ville.

CAISSES POPULAIRES

Attendu que les banques ne répondent pas aux besoins des cultivateurs.

Attendu que les caisses populaires rendent, dans plusieurs paroisses, de signalés services.

Attendu que la Fédération des Caisses populaires, si plusieurs paroisses en font la demande, enverra un propagandiste dans notre région.

Ce congrès prie nos cercles d'étudier l'opportunité de fonder des Caisses populaires dans leurs paroisses.

PRIMES AUX COLONS

Attendu que le système des primes aide considérablement la colonisation.

Ce congrès prie le gouvernement provincial de primer un minimum de 4 acres sur chaque lot, et de placer les garçons, demeurant sur leurs lots, sur le même pied que les personnes mariées.

POSTES DE RADIO

Attendu que la radio est une source d'instruction.

Attendu que les postes actuels ne nous atteignent que très difficilement, et qu'ils ne donnent aucune satisfaction.

Attendu que la radio est un moyen efficace de vulgariser l'instruction agricole.

Il est résolu que l'U. C. C. use de son influence pour obtenir, soit un poste régional assez puissant pour desservir l'Abitibi et le Témiscamingue, soit des postes plus puissants à Québec et Montréal.

DROITS DE COUPE

Attendu que les droits de coupe diminués n'ont jamais favorisé les bûcherons.

Il est résolu de prier les autorités de rétablir les droits de coupe comme ils étaient, et d'attribuer les montants perçus à la colonisation.

PROPAGANDE

Considérant la nécessité d'une propagande plus efficace;

Considérant que la classe agricole en général n'est pas ou peu au courant des principes ou idées émis par la direction de l'U. C. C.;

Considérant que les conférences données par le personnel de l'U. C. C., ou publiées par la Terre de Chez Nous, n'atteignent pas la majorité de la classe agricole de notre Province, surtout dans

les paroisses où il n'y a pas de cercle de l'U. C. C.

En conséquence ce congrès prie les autorités de l'U. C. C. de publier en brochures ou tracts, les conférences faites à la Radio ou publiées dans la Terre de Chez Nous, pour être distribués gratuitement à la population que n'atteint pas l'U. C. C. et ce pour favoriser la propagande en sa faveur.

VENTE DES PRODUITS

Considérant qu'il est urgent pour les cultivateurs de notre région de s'organiser pour la vente de leurs produits.

En conséquence ce congrès prie le Bureau diocésain de conclure, si possible, une entente avec la Fédération, pour l'achat et la vente des produits agricoles.

Que ce même bureau étudie la nouvelle loi des marchés, et voit s'il y aurait avantage de l'appliquer à notre région.

ACHAT DES MACHINES AGRICOLES

Ce Congrès prie le Bureau diocésain d'entrer en pourparlers avec la Compagnie Massey Harris afin qu'elle en lève la commission de ses agences pour les membres de l'U. C. C.

CONTRATS DE L'ABITIBI POWER

Ce Congrès prie les autorités de l'U. C. C. d'user de leur influence pour obtenir de l'Abitibi Power les changements suivants à leurs contrats.

1—Que le colon reste propriétaire du bois refusé par la compagnie.

2—Que la Compagnie s'engage à faire le jetage à l'eau ainsi que le flottage.

3—Que la retenue de .50 par corde soit biffée du contrat et que le paiement de ce .50 soit fait lors du premier versement.

4—Que cette compagnie étampe son bois elle-même comme le font les autres compagnies.

Il est entendu que ces demandes ne s'appliquent que sur le bois coupé sur les lots des colons.

LOTS VENDUS POUR TAXES

Attendu que la politique d'achat des lots vendus pour taxes a obtenu de bons résultats.

Il est résolu de prier le gouvernement de faire amender la loi de façon qu'il puisse payer un minimum de 300 dollars sur chaque lot.

NETTOYAGE DE L'HARRACANA

Ce Congrès prie le Gouvernement fédéral de faire le nettoyage de la rivière Harricana, spécialement le barrage fait par des sacs de sable vis-à-vis la ville d'Amos, ainsi que de faire disparaître les deux petits rapides au nord de la même ville.

REMERCIEMENTS A L'HON. M. I. VAUTRIN

Ce Congrès désire remercier l'hon. M. I. Vautrin, ministre de la Colonisation, d'avoir bien voulu assister à notre séance d'ouverture.

STATION EXPERIMENTALE DE L'ASSOMPTION

(Suite de la page 8)

croyons maintenant davantage à la valeur de l'orge et aux possibilités de la substituer au maïs, parce que nous avons sous la main des résultats établis expérimentalement.

Comme la Station de l'Assomption ne possède pas encore un nombre suffisant de têtes de bétail pour qu'il soit possible de poursuivre des expériences du genre, nous empruntons à d'autres

les conclusions de leur travail.

L'analyse des deux aliments en question, orge et maïs, permet déjà de les classer dans la même catégorie. L'un et l'autre sont pauvres en protéine et riches en unités nutritives.

Aliments: Orge: Protéine digestible: 9.0; Unités Nutritives totales: 79.4; Matières minérales: 2.7.

Aliments: Maïs: Protéine digestible: 7.5; Unités Nutritives totales: 85.7; Matières minérales: 1.3.

Le Professeur E. W. Crampton du "Macdonald College" a fait, avec l'aide du financier du "National Research Council" une revue très intéressante de la question. Il a groupé et analysé les rapports déjà parus, sous le titre suivant: "The Comparative Feeding Values For Livestock of barley, oats, wheat, rye and corn". C'est à ce mémoire que nous empruntons les notes suivantes en les traduisant:

ORGE VS MAIS

"Pour bétail laitier. —

"1) Ces deux aliments peuvent se substituer l'un à l'autre.

"Pour bétail de boucherie—

"Quand les deux sont servis "soit ronds, soit moulus, le maïs "paraît être de 5% plus efficace "que l'orge, probablement à cause "de la différence de ces deux aliments en unités nutritives totales. (Maïs 85.7 — Orge 79.4).

"2) Si on établit la comparaison "par les grains en poids faits pour "chaque 100 lbs d'aliment consommé, l'orge moulue vaut autant "sinon un peu plus que le maïs "rond.

"3) L'orge, étant moins savoureuse que le maïs, doit être servie avec précaution pour prévenir les pertes d'appétit, toujours "possibles dans les cas de très "forte alimentation.

"4) Entre ces deux aliments, la "différence, si toutefois elle existe, est très petite tant pour les "gains quotidiens que pour les "quantités consommées chaque "jour.

"Pour moutons —

"La supériorité du maïs sur "l'orge, quand les deux sont servis soit ronds, soit moulus, s'apprécie par des gains environ 5% "plus rapides et 5 à 10% supérieurs pour la même quantité "d'aliments consommés.

"On ne recommande pas de "moudre l'orge pour les moutons, "car les résultats obtenus indiquent que ceux-ci font des gains "plus rapides avec le grain rond.

"Pour porcs —

"1) Quand les deux sont servis "soit ronds, soit moulus, les rations renfermant de l'orge ont, "pour les très jeunes porcs, à peu près la même valeur que celles "renfermant du maïs, mais la valeur relative des dernières s'accroît à mesure qu'avance la période d'engraissement. Leur supériorité se chiffre par des gains "environ 5% plus rapides pour les "porcs à l'engrais et 7% pour les "porcs de toutes catégories. (Dans "un grand nombre de ces comparaisons, les deux rations avaient "été moulues).

"Entre les deux espèces de "grains eux-mêmes, aucune différence sensible n'a été trouvée. "2) La lenteur relative des gains faits par les porcs nourris "avec des rations renfermant de "l'orge est probablement due, en "partie du moins, aux effets de la "cellulose contenue en plus grande "de quantité dans l'orge que dans "le maïs.

"3) L'orge moulue ne vaut pas "moins que 11% de plus que l'orge ronde, quoiqu'une moulure "trop fine soit indésirable à cause "de la nature pâteuse de cette "moulure.

"4) Le maïs rond a montré une "plus grande supériorité sur l'orge.

(Suite à la page 4)



Lettre hebdomadaire aux cultivateurs

STATION EXPERIMENTALE STE-ANNE DE LA OCATIERE, QUE.

LETTRE HEBDOMADAIRE AUX CULTIVATEURS

L'ACHAT DES REPRODUCEURS

L'amélioration de nos troupeaux de chevaux, vaches, moutons et cochons, par l'introduction de sujets d'élevage hautement qualifiés, est une voie qui conduit sûrement et rapidement au succès. Malgré les vigoureuses campagnes de propagande entreprises dans le passé, en faveur de l'emploi d'animaux capables d'améliorer la conformation comme de hausser la production de nos troupeaux communs, il reste encore beaucoup à faire.

Certains cultivateurs suivent déjà cette pratique depuis plusieurs années et ils devront peut-être faire un nouvel achat cette année, quand d'autres devront encore débiter. Quiconque est en mesure de s'approvisionner d'un sujet adulte déjà éprouvé ou d'un jeune issu de parents hautement qualifiés, pourrait le faire avantageusement lors des expositions.

En effet, les meilleurs éleveurs des comtés ou de la province assistent à ces réunions et y exhibent leurs animaux. Tous les sujets sont alors classés par des experts et les plus beaux sont proclamés. Ce serait donc l'occasion de faire, en compagnie de son agronome, une revue des exhibits et de se choisir un bon sujet d'élevage mâle ou femelle.

LE MENAGE DU POULAILLER

La propreté allouée au logement des poules ne marche pas toujours chez nous en rapport avec l'expansion qu'acquiert l'aviculture elle-même. Afin de s'en convaincre, il suffit de regarder autour de soi pour mieux constater la tenue malpropre du poulailler, parfois due à la négligence ou à la méconnaissance des exigences de ces animaux.

La poule, lorsqu'elle est bonne pondeuse, dépense beaucoup d'énergie et par là, s'affaiblit sérieusement. Ainsi un être faible est plus exposé aux parasites internes et aux maladies, et les poules en raison de la haute température du sang sont l'attraction des poux et des mites.

Comme on a intérêt à conserver les poules de façon à en retirer le maximum de profit, il est bon de faire le grand ménage soit en lavant et en désinfectant les murs, perchoirs et ustensiles avant l'entrée pour l'hivernement. Un bon désinfectant est fait d'une cuillerée à soupe d'Izal ou de Créoline dans un gallon d'eau. Les poux et les mites sont facilement détruits en passant un pinceau, préalablement trempé dans une préparation de "Black Leaf" ou sulfate de nicotine, sur les perchoirs où se juchent les poules.

L'exportation de près d'un million de livres de volailles canadiennes en ces trois ou quatre derniers mois a eu un effet très bénéfaisant sur le marché canadien et a ouvert une avenue commerciale encourageante. Revue du commerce et des oeufs et des volailles.

COURS-A-DOMICILE DE L'U. C. C. LES MAUVAISES HERBES

ETUDE PAR M. R.-D. CARTIER, INSPECTEUR DES MAUVAISES HERBES, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, QUEBEC

TROISIEME LEÇON

Procédés de destruction :

Les plantes adventices abondent particulièrement dans les districts spécialement affectés à la production des céréales et du foin, et où l'on ne pratique pas d'assolements systématiques. C'est donc à juste titre que l'on désigne ces producteurs comme "cultures salissantes".

Un facteur sérieux de propagation des mauvaises herbes, que je vous énumerais lors d'articles précédents, est celui des foins faits trop tard. Trop nombreux encore de nos jours sont les cultivateurs qui fauchent leurs foins trop tard bien, disons-le, qu'il y ait eu depuis au-delà d'une décade amélioration sensible à ce sujet.

M. E. Campagna, professeur de Botanique au collège d'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière, dans une lettre circulaire à l'adresse des cultivateurs de la province sur l'importance de faucher les foins de bonne heure, disait que les mauvaises herbes, étant très vigoureuses, ne manquaient jamais pour le moins de produire cent pour un. Il prenait ce chiffre comme base pour exposer le tableau suivant :

"En 1925, une seule graine n'ayant pas été détruite, produira	
en 1926 100 graines et plus	
En 1927 10000 graines et plus.	
En 1928 1000000 graines et plus.	
En 1929, 1000000000 graines et plus.	
1930 ? ? ? ? ?	

Et il ajoutait ceci : "Vous pouvez facilement vous imaginer, par le tableau ci-dessus, comment il se fait que les fermes avoisinantes sont si vite envahies par les mauvaises herbes".

Inutile d'insister davantage sur les dommages énormes que peut causer, dans relativement peu d'années, une seule graine d'une mauvaise plante quelconque.

Aujourd'hui, nous étudierons les moyens d'obvier à ce grave inconvénient de la distribution des graines de plantes nuisibles dans la culture du foin, par la méthode qui consiste simplement à le couper de bonne heure.

La fenaison pratiquée tôt dans la saison, présente plusieurs avantages précieux que voici :

1. — Le fauchage du foin de bonne heure empêche presque toutes les mauvaises herbes qu'il contient de donner des graines mûres. Ce temps coïncide ordinairement avec la pleine floraison des plantes nuisibles: ce qui a pour effet la destruction de millions de graines qui, n'ayant pas eu le temps de mûrir, ne peuvent, il va sans dire, se multiplier.

2. — Lorsque le foin est coupé tôt, c'est-à-dire de la pleine floraison à la chute des fleurs, il est tendre, les principes nutritifs qu'il contient ne sont pas encore montés dans les graines, il conserve ainsi toute sa valeur comme aliment.

Le tableau ci-dessous dressé par "Waters et Schweitzheim" prouve très bien que le foin coupé lors de la période de floraison contient plus d'éléments nutritifs que lorsqu'il est fauché plus tard.

Récolte de foin de mil coupée à différentes dates :

Temps de la coupe	Nombre de lbs. de matières digestibles par acre
1.—Commencement de floraison	1908 lbs.
2.—Pleine floraison	2113 lbs.
3.—Graines en formation	2030 lbs.
4.—Graines à l'état pâteux	1914 lbs.
5.—Graines mûres	1754 lbs.

3. — Le regain d'une partie, dont le foin a été fauché en temps propice, est toujours plus abondant et plus vigoureux, donnant une nourriture succulente aux vaches laitières vers la fin de la saison de lactation active.

4. — Cette deuxième pousse joue, jusqu'à un certain point, le rôle d'engrais vert lorsque le champ doit être labouré à l'automne.

5. — Ce regain couvrant la terre protège aussi les prairies contre les effets néfastes des gelées, tant d'automne que du printemps.

Lorsque la seconde pousse (qui est communément appelée "suite" dans certaines régions à foin) commence, il est déjà trop tard pour récolter la première pousse, car à cette période, le foin a déjà perdu considérablement de sa valeur nutritive. De plus, le foin de mil à ce stage contient souvent de l'ergot qui est la cause de l'avortement lorsqu'il est servi aux vaches durant l'hiver.

L'on n'ignore pas que la pluie retarde l'avancement "des foins", même quelques averses de peu de durée au cours d'une journée la fait perdre complètement. Si cette température inclemente se prolonge un tant soit peu, et cela s'est maintes fois vu, l'on est forcé de récolter du foin trop avancé, durci, et ayant perdu un fort pourcentage de ses qualités alimentaires.

Pour ne pas être acculé à cette perspective désavantageuse, il est très recommandable de commencer la fenaison lorsque le foin est en pleine floraison. Sur les fermes où il y en a beaucoup à faire, la récolte devra même commencer avant l'apparition des fleurs, afin de récolter en dernier lieu une bonne marchandise.

Un foin coupé trop tard ne vaut guère mieux que la paille au point de vue alimentaire. Le peu de quantité que vous perdrez en faissant vos foins en temps voulu sera récompensé nombre de fois par le surplus de qualité que vous en obtiendrez, tant pour la consommation à domicile que pour la livraison au commerce.

Le marché a toujours beaucoup considéré le facteur "couleur". Ayez le meilleur foin possible, vous ne persuaderez pas le commerçant à vous donner le plus haut prix du marché si vous ne lui flattez pas l'oeil par une bonne couleur verte de votre marchandise.

En fauchant les foins de bonne heure, vous atteignez avant leur

maturité la trop fameuse marguerite des champs, qui envahit les prairies, la chicorée commune, les chardons des champs et l'épervière orangée, lesquelles sont des plantes pernicieuses très difficiles de destruction.

En agissant ainsi, cultivateurs, d'une pierre vous faites deux coups. Vous obtenez le maximum de valeur de vos récoltes de foin d'une part, et vous empêchez presque toutes les mauvaises herbes de produire leurs graines d'autre part.

Procédés de destruction :

De tous les procédés généraux de destruction dont je vous parlais lors d'articles précédents, il n'en est pas un aussi important, et chose contradictoire, aussi négligé que le nettoyage des champs.

La négligence du cultivateur de faucher les abords des clôtures et des chemins publics, les levées de fossés, les endroits incultes, les lisières des bois, fait que ces endroits deviennent des foyers intenses de propagation des mauvaises herbes et souventes fois, donnent asile à des espèces fort dangereuses, telles la chicorée, voire même à certaines espèces vénéneuses comme la ciguë tachetée, carotte à Moreau).

Il existe parmi la masse des cultivateurs de la province une mentalité fautive à ce sujet de l'importance du nettoyage des mauvaises herbes, là où les faucheuses mécaniques ne peuvent opérer. Cette croyance erronée est souvent traduite par le raisonnement suivant : "J'ai beaucoup de travaux plus pressants et plus payants à exécuter sans passer mon temps à détruire les mauvaises herbes". Depuis la dépression économique, la phrase a été quelque peu modifiée, et elle a dégénéré en un mot d'ordre général que voici : "On travaille assez pour rien sans s'occuper des mauvaises herbes".

Profonde erreur que cette mentalité qui laisse croire à un grand nombre d'agriculteurs que les efforts faits et le temps passé à l'éradication des plantes nuisibles, sans être totalement perdu, ne sont pas payants.

Le mot par trop pessimiste de "crise agricole" ne devrait jamais même pour un instant, occuper pour troubler l'esprit du cultivateur. Au contraire, en ces temps difficiles que nous traversons, il vous faut employer entièrement toutes vos facultés mentales dans l'étude et l'élaboration d'un programme économique de production, concentrer vos efforts et votre énergie dans l'exécution pratique de ce même programme, ayant pour but principal l'abaissement du coût initial de production. En un mot, produire meilleur et meilleur marché.

Ce problème résolu dans tous les genres de production, vous ferez meilleure figure à la dépression. Pour ce faire, il vous faut, cultivateurs, allier la technique et la pratique agricoles modernes avec, bon gré ou mal gré, l'énergie de regarder bien en face le problème important des mauvaises herbes, et à vous déterminer à mettre en oeuvre tous les différents moyens à votre disposition de le résoudre. Le vieux proverbe ici s'applique admirablement bien : "Mieux vaut une once de prévoyance qu'une livre de guérison".

Ces quelques digressions posées, je reviens au sujet que je me propose de vous traiter aujourd'hui et qui est, tel que je vous le disais au début, le nettoyage des champs.

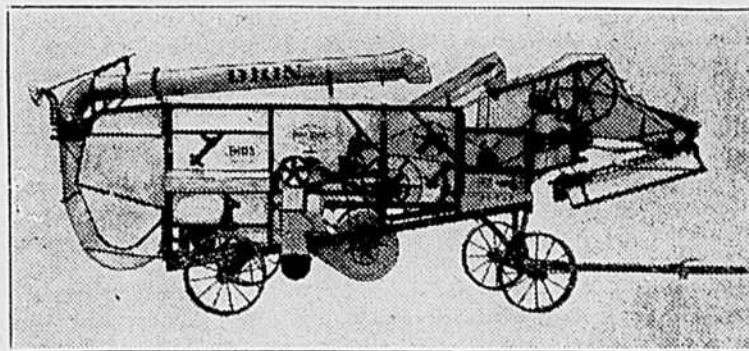
En nos temps de modernisation à outrance, le javelier, la petite faux et la faucille sont relégués à l'arrière plan. Ce sont des instruments de culture très anciens, il est vrai, si on les compare à nos machines agricoles ultra-modernes, mais qui ont certes, dans le passé, été à l'honneur, rendant d'immenses services, et qui aujourd'hui dans la poussière des greniers, dans leur langage particulier, et à leur manière, se rencontrent leurs chevauchées et leurs prouesses d'antan.

La petite faux, pour le moins, ne devrait pas comme ses deux partenaires être mise au rancart, mais bien plutôt continuer à rendre service dans la lutte pour la destruction des mauvaises herbes, en attendant la mise à point et la vulgarisation des herbicides.

Avec un peu de bonne volonté et d'énergie, le cultivateur pratique peut empêcher les mauvaises herbes de se ressemer dans les endroits où il ne peut pénétrer avec sa faucheuse mécanique. Ainsi le nettoyage des endroits incultes, rocheux ou marécageux, les abords des clôtures et des chemins publics, les levées de fossés, se fera par le fauchage à la main de ces endroits lorsque les plantes nuisibles seront en pleine floraison. Il est de beaucoup préférable de ramasser le foin coupé, nettoyant au complet ces lieux incultes, car les mauvaises herbes peuvent parfois encore germer sur place.

(A suivre)

Batteuse "DION" en acier



Légère
18 x 26 et 22 x 32

Pesante
22 x 38 et 28 x 48

La batteuse Dion en acier, avec son soignage automatique parfait, ses 14 coussinets à rouleau Timken sur les légères, 22 sur les pesantes, vous économisera du pouvoir, de même ses principes de séparation connus partout, vous donneront tout le grain qu'une batteuse peut donner. En plus, du grain reconnu par les meuniers et commerçants pour sa netteté.

Voyez nos agents ou écrivez

DION & FRERE

Sainte-Thérèse, Qué., Canada

Aux anciens — un grand passé

AUX JEUNES AGRICULTEURS

Aux jeunes un bel avenir

"La charrue est et restera le plus bel outil que l'on puisse mettre dans la main d'un jeune homme".

La J. A. C.

(Jeunesse Agricole Catholique)

Extrait du livre de
l'abbé Félix Klein

(Suite)

La Jeunesse Agricole Catholique n'est pas sortie tout entière, avec principes et méthodes, du cœur ou de la tête d'un seul pionnier, comme l'on disait que Minerve était sortie tout armée du cerveau de Jupiter, ou comme nous savons (rapprochement plus naturel) que la Jeunesse Ouvrière Chrétienne est sortie tout organisée de l'âme sacerdotale de M. Cardyn. La J.-A.C. a eu des précurseurs; elle a bénéficié d'expériences antérieures; elle a trouvé dès ses premiers pas les conseils et l'appui de certaines œuvres et de certains hommes qui travaillaient avant elle au salut des campagnes.

L'Union Catholique de la France Agricole avait réussi, de divers côtés, à ranimer l'esprit chrétien dans le milieu rural et dans certaines associations professionnelles. Elle ne s'était point d'abord occupée spécialement des jeunes; mais quand elle les vit en nombre appréciable s'approcher d'elle tout en aspirant à une vie distincte, elle comprit que la chance d'atteindre au but commun n'en serait que plus grande, et elle leur accorda de bon gré sa bêtelle; ce furent ses deux aumôniers, les PP. de Ganay et Drogat, qui contribuèrent le plus à les faire admettre, en section indépendante, dans l'Association Catholique de la Jeunesse Française.

Cette-ci d'ailleurs, qui avait été fondée en 1886, avait commencé dès 1900 à se répandre dans les campagnes et à y former, çà et là, quelques apôtres et quelques chefs. La guerre n'en laissa survivre que fort peu. Comprenez que des préoccupations différentes demandaient des études spéciales, le Comité général s'annexa, en 1924, une section agraire où des élèves de l'Institut Agronomique amassèrent, sans grand profit, des dossiers sur les questions agricoles; puis, en 1928, une COMMISSION RURALE, composée, cette fois, d'un seul homme, mais compétent et actif, agriculteur de profession, Jacques Ferté, qui dès l'année suivante, 17 mars 1929, sut promouvoir une réunion vraiment décisive des "dirigeants ruraux". Il la présida lui-même, assisté de F. de Menthon, président général de l'A.C.J.F., et du P. Corbillé, aumônier général. Des représentants qualifiés de plusieurs provinces y exposèrent leurs idées et tous, à la fin, convinrent qu'il importait essentiellement de faire comprendre à la jeunesse croyante des campagnes, d'une part, les devoirs que son christianisme lui impose dans le milieu où elle vit; d'autre part, la force qu'elle recevrait d'une cohésion plus étroite et d'une instruction plus approfondie.

Le mouvement, dès lors, s'organisa et progresse de mois en mois. En mai, paraît le BULLETIN DES RURAUX, bientôt appelé BULLETIN DES JEUNES AGRICULTEURS CATHOLIQUES. En août, se publie la TERRE DE FRANCE AU CHRIST, ardent appel à l'apostolat des campagnes, qu'il faut, à tout prix, refaire ou garder chrétiennes. En novembre une nouvelle réunion, où sont représentés 43 diocèses, précise le but à atteindre et les directives à suivre; elle demande la création d'un journal de masse. Ce journal paraît le 1er mars 1930, et, dans un article fié-

rement intitulé : CE QUE NOUS SOMMES, CE QUE NOUS VOULONS, déploie son drapeau, explique son programme.

C'est le 18 mai de la même année que la J.A.C., est reconnue par l'A.C.J.F., comme l'un de ses Mouvements spécialisés; c'est du 24 juin, jour de la St-Jean, fête populaire de nos villages, quelle date sa naissance officielle; c'est le 23 novembre qu'elle tient sa première Journée nationale d'études, où elle voit accourir les jeunes paysans de 35 régions et où elle nomme son Conseil national avec J. Ferté comme président d'honneur, Robert Gravier comme président effectif. En septembre avait paru le MANUEL. Le progrès ne s'arrête plus. Ne pouvant ici en donner toutes les étapes, contentons-nous de dire quelle s'organise déjà en Belgique, en Suisse, en Algérie et en Tunisie; et marquons, pour la France, au 15 janvier 1934, l'existence, en 65 diocèses, de 500 sections et de 6.000 cotisants. Constatons, de plus, puisque nous en sommes aux chiffres, un tirage de 25.000 pour le journal de masse, LA JEUNESSE AGRICOLE, qui s'adresse à tous les jeunes agriculteurs; de 6.000 pour le MILITANT JACISTE, bulletin mensuel destiné aux membres plus actifs des sections et aux isolés; de 2.000 pour MON VIL-LAGE, revue mensuelle qui publie, à l'usage des aînés surtout, des dossiers d'actions religieuses, familiales, agricoles, municipales.

(à suivre).

JOYEUX ORATOIRES POUR LES JEUNES RURAUX CAUSERIE DE M. CHS.-EDOUARD HEBERT

m'étais attaché à vous démontrer les avantages que comportent l'union, la coopération et l'organisation pour assurer à notre jeunesse rurale les moyens, si recherchés ailleurs sans succès, de s'attacher à la terre, par un amour sincère, et de s'assurer des jours plus prospères. Tout en restant un convaincu de l'importance de ces trois organismes, je me permettrai de vous dire que la jeunesse rurale a grandement besoin qu'un mouvement quelconque soit mis en marche dans le but de préparer les futurs défenseurs de notre classe députés, maires, conseillers, présidents d'associations agricoles, etc., tout en les conservant vrais cultivateurs. Pour arriver à former des cultivateurs d'élite, du moins du genre que je viens de mentionner, je crois qu'il n'y a qu'un seul mouvement vraiment efficace : celui de fournir aux jeunes cultivateurs l'occasion de s'exprimer devant le public dès qu'ils ont l'âge de 15 à 25 ans. Période qui marque le commencement de la vie active de tout jeune homme intéressé aux affaires de leur pays. Or, comme ce mouvement nécessiterait des préparations sérieuses, de la part des jeunes concurrents, nous arriverions, sans doute, à réaliser ce que disait un jour, l'ancien président des Etats-Unis, Théodore Roosevelt "Si vous voulez avoir quelque chance de faire réussir l'homme dans la vie, vous devez commencer à la former avant qu'il soit un homme." C'est bien le but du mouvement que nous préconisons : former les jeunes ruraux avant qu'ils ne soient arrivés à un âge où le plus fort de l'enthousiasme, de l'initiative et de l'action est passé. Mais, malgré toute la bonne vo-

lonté des jeunes terriens à vouloir faire quelque chose pour hâter leur avancement dans la voie du progrès, il ne faut pas oublier que si nous ne leur fournissions les moyens d'y arriver, ils resteraient, comme on l'entend dire, malheureusement, si souvent de nos ancêtres cultivateurs : "Les ignorants de la société". Car, pour réussir à avancer dans la voie du progrès, les cultivateurs ont grandement besoin d'avoir acquis certaines notions concernant la technique agricole, tout comme le mécanicien doit posséder quelques connaissances de l'art du mécanisme, et le docteur de la science médicale, pour bien exercer leur métier. Si nous réfléchissons, un instant, ne sommes-nous pas portés à croire que c'est aller un peu trop vite, que de fournir l'occasion à une jeunesse de 15 à 25 ans de s'exprimer en plein public? Je répondrai non, tout court, et j'irai plus loin. J'affirme que le mouvement mentionné intéresserait, en étant bien organisé et bien suivi, non seulement les cultivateurs, mais aussi tous ceux qui ont à cœur la grande conquête d'une jeunesse rurale instruite et progressive. Le mouvement dont je veux vous parler n'est rien autre chose que la préparation de "joutes oratoires" pour les jeunes ruraux.

ORGANISATION

A première vue, il nous semble que ce projet est irréalisable à cause des dépenses trop élevées que sa mise à exécution entraînerait. Oui, si nous étions obligés de former toute une association nouvelle, il en serait ainsi; mais non, parce que nous avons tout juste l'organisation première qui assure d'avance tous les succès que nous avons droit d'attendre d'un tel mouvement. Quand il n'y aura que cet obstacle des dépenses, que ce projet peut entraîner, nous pouvons nous compter victorieux. L'U.C.C., est l'organisme principal qui est appelé à jouer un grand rôle dans la réalisation de cette entreprise, quoique les jeunes cultivateurs auront beaucoup à faire eux aussi. Voici comment l'U.C.C., est appelée à contribuer au succès des joutes oratoires, que nous préconisons comme une méthode très efficace pour faciliter la préparation des futurs défenseurs de notre classe. Premièrement, je dirai que chaque section de l'U.C.C., devra faire un quart du chemin, avant que nous puissions connaître le vainqueur du concours. La première section serait représentée par les cercles locaux qui devront préparer la première série éliminatoire en vue de se trouver un légitime aspirant pour représenter telle ou telle paroisse, à la deuxième série éliminatoire qui réunirait tous les concurrents de tel ou tel diocèse représentant la deuxième section de l'U.C.C., en vue de choisir le meilleur orateur de toutes les paroisses représentées. La vainqueur de cette seconde joute serait appelé à représenter le diocèse qu'il habite, à la troisième et dernière série éliminatoire, qui mettrait sur la scène, tous les vainqueurs diocésains. Cette dernière joute déciderait du vainqueur des jeunes ruraux de tous les diocèses, ayant pris part à la lutte, ce dernier serait nommé, par conséquent, champion des orateurs de la jeunesse rurale de cette province. Ces deux dernières joutes oratoires pourraient avoir lieu en même temps que les congrès diocésains et généraux, ce qui contribuerait fortement à rendre nos congrès

de plus en plus intéressants.

SUJETS A TRAITER

Nous ne pouvons passer outre cette seconde question d'une très haute importance, parce qu'elle consiste à former l'élite des cultivateurs de demain. Question d'autant embarrassante, pour plusieurs jeunes cultivateurs, qu'elle peut être importante, à cause de son rôle primordial qu'elle est appelée à jouer sur leur formation et sur les multiples services qu'elle pourra leur rendre quand ils seront à leurs affaires. Je comprends qu'un jeune homme, ayant quitté la petite école du rang vers l'âge de 13 à 14 ans, et qui n'a peut-être pas étudié du tout, ou par occasions inattendues, n'est pas en mesure de pouvoir se préparer un travail très intéressant de lui-même, quoique c'est surprenant parfois. Mais pour combler cette lacune, j'insisterais fortement pour que les concurrents prennent le temps de bien étudier l'auteur d'un ouvrage qui les intéresserait, comme par exemple, pour ne nommer que ceux-là : "Les Bovins" par le R. F. Isidore, o.c.r., de l'Institut Agricole d'Oka, "L'Elevage du porc à bacon" par X.N. Rodrigue, B.S.A., "Améliorer une Ferme" par L.-Ph. Roy, B.S.A., "Pour avoir de bonnes pondeuses" par le R. F. Wilfrid, o.c.r., professeur à l'Institut agricole d'Oka, que nous pouvons sur-nommer, sans exagération : "Le Père de l'aviculture" de la province de Québec. Chaque concurrent pourrait s'inspirer d'après des ouvrages comme ceux que je viens de mentionner, selon la ligne qui les intéresserait et dans laquelle ils sont le plus spécialisés. Comme vous pouvez le constater, ce mouvement n'a aucun but politique, mais, tout simplement, donner le goût de l'étude aux jeunes cultivateurs et la chance de faire valoir leurs talents oratoires, s'ils le désirent.

LES JUGES

Avant de terminer cette courte causerie, je crois opportun de vous dire que les décisions, proclamant les vainqueurs des concours, devront être rendues par des hommes sérieux et impartiaux à tous les points de vue, car, rien ne pourra justifier les jugements rendus par telle ou telle personne, sans qu'elle se soit préalablement bien préparée, par une étude sérieuse et consciencieuse, de l'échelle de point, préparée spécialement pour ce concours, et ayant été choisie par un comité dont les fonctionnaires auront été nommés par des membres ou des directeurs de l'U.C.C. Dans ces concours de joutes oratoires, comme dans tout autre concours, le succès dépendra beaucoup de la méthode suivie, et naturellement, la meilleure est celle que dictent la vérité et la sincérité.

Conclusion. — Enfin si la jeunesse rurale croit que cette suggestion peut avoir quelques chances de devenir réalité, je lui demanderais bien humblement de bien vouloir faire connaître son opinion sur cette question, par la voie de la "Terre de Chez Nous", et même de ne pas se gêner pour faire certaines propositions susceptibles d'améliorer ce projet et lui donner plus de popularité, car si j'ai fait cette déclaration aujourd'hui, c'est que je crois sincèrement que c'est un moyen très efficace de découvrir de nombreux génies, dissimulés dans tous les coins de la Province, inconnus jusqu'alors, et qui resteront inconnus aussi longtemps qu'ils seront privés de la discipline et des encouragements nécessaires à une vraie

STATION EXPERIMENTALE DE L'ASSOMPTION

Conseils de la saison.

L'orge et l'alimentation des animaux de la ferme.

On poursuit depuis quelques années une forte campagne en faveur d'une plus grande consommation des grains de ferme par les animaux de toutes catégories; notamment les porcs et le bétail. On s'est attaquée sérieusement à l'orge exportée chaque année par millions de boisseaux alors que le maïs, produit d'origine presque exclusivement étrangère, entrait chez-nous par millions de boisseaux également.

La raison de cet état de chose, illogique pour le moins, est facile à trouver. Le maïs jouissait d'une réputation universelle en ce qui concerne sa valeur alimentaire et personne encore chez-nous ne s'était avisé d'entreprendre une étude permettant d'établir la valeur comparative des grains produits sur les fermes du Canada.

Nous savions qu'au Danemark l'orge et l'avoine en parties égales étaient considérées comme un des meilleurs mélanges pour vaches laitières et qu'en Europe l'orge est aussi estimée que l'avoine pour les chevaux. D'une façon générale on recommandait une plus grande utilisation de l'orge dans l'alimentation des animaux de la ferme, sans pouvoir fournir de données trop précises. Nous

(Suite à la page 6)

RAPPORT TELEGRAPHIQUE SUR L'ETAT DES CULTURES

(Suite de la page 11)

donneront un rendement inférieur à l'an dernier.

DISTRICT No. 19, comprenant : Charlevoix, Saguenay, Montmorency, Portneuf et Québec.

La moisson bat son plein. La qualité de la récolte est belle et le rendement est bon. Les pâturages fertilisés se maintiennent bons et grâce aux récentes pluies les autres s'améliorent. Les cultures maraîchères promettent. Quelques champs de céleri souffrent de la rouille.

DISTRICT No. 20, comprenant : Chicoutimi, Lac St-Jean et Roberval.

Les pâturages sont bons. La récolte de foin est bonne. Les céréales annoncent bien. La moisson de l'orge et de l'avoine hâtive est commencée. Les cultures sarclées vont très bien.

DISTRICT No. 13, comprenant : Laval, Jacques-Cartier, Soulanges et Vaudreuil.

Les récoltes sont terminées. Le rendement est à peu près égal à l'an dernier. L'orge est battue. Il y a plus d'échaudage et de rouille. Les pâturages et les regains sont très pauvres, mais les dernières pluies amélioreront les regains. On remarque plus de galle sur les pommes de terre que l'an dernier. Le ver blanc continue des ravages dans Laval. Le maïs fourrager s'améliore.

éducation, faute de ces deux nécessités indispensables leurs facultés latentes restent endormies et se perdent ignorées de tous, et du génie lui-même.

Par

-C.-E. HEBERT.

CONSULTATIONS LEGALES

Données par l'aviseur légal de l'U. C. C.

Notre administration s'est assurée les services d'un expert en matières légales. Seuls nos abonnés peuvent bénéficier de ce service. Les questions doivent être d'intérêt général et signées du nom de l'abonné et d'un pseudonyme. Les signatures seront confidentielles. Adressez comme suit: "La Terre de Chez Nous — Consultations Légales", 5505 Boul. Saint-Laurent, Montréal. On devra s'expliquer aussi brièvement que possible. Ces conditions remplies, nous nous ferons un plaisir de rendre service à nos amis.

LICENCE AUX CULTIVATEURS POUR VENTE A PRODUITS

QUESTION. — A-t-on le droit dans une ville où il n'y a pas de marché, d'arrêter les cultivateurs de détailler leurs viandes et autres produits?

REPONSE. — Non, mais on a le droit de leur exiger une licence.

QUESTION. — Le conseil de village séparé de la campagne a-t-il le droit d'établir un marché et d'arrêter les cultivateurs de détailler leurs viandes, etc., ou de les forcer à payer une licence ou si seules les villes ont ce droit?

REPONSE. — Non, l'article 700 de code municipal déclare: Rien dans le présent article ne confère à une corporation locale le droit d'imposer une taxe sur les horticulteurs, les agriculteurs et les cultivateurs en général, ainsi que les apiculteurs qui vendent les produits de leurs fermes, ni sur les sociétés coopératives agricoles constituées en corporation en vertu de la Loi des sociétés coopératives agricoles, ni sur les syndicats coopératifs constitués en corporations pour des fins agricoles en vertu de la loi des syndicats coopératifs de Québec.

QUESTION. — Un cultivateur peut-il vendre à salaire pour d'autres dans ce même village?

"A. L."

REPONSE. — Non.

PROCURATION, QUI LA PAYE?

QUESTION. — Mon mari est mort, son testament est fait au dernier vivant les biens, il avait vendu une terre à un de mes garçons, ce garçon avait emprunté l'argent pour payer comptant cinq mois plus tard, il est mort sans aucun papier de sorte que, il lui fallait une procuration signée par les enfants, et moi, lequel des deux est obligé de papier ces papiers? Cette procuration était-elle nécessaire?

"UNE ABONNEE".

REPONSE. — Probablement que cette procuration était nécessaire. Il faudrait voir les actes. C'était à lui à payer ces papiers nécessaires pour lui donner un titre.

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE LAIT DE LA PROVINCE DE QUEBEC

QUESTION. — J'ai souscrit comme membre de l'Association des producteurs de lait de la Province de Québec en 1929. J'ai payé \$5.00, j'avais souscrit pour 5 ans, la compagnie est en faillite et on me réclame \$25.00. Dois-je payer?

"UN AGRICULTEUR".

REPONSE. — Relativement à la question de l'Association des producteurs de lait de la Province de Québec, j'ai commencé à prendre des renseignements sur cette affaire, mais je regrette de n'être pas assez avancé pour émettre une opinion. Tout de même je conseillerais à tous ces messieurs de ne rien payer pour le moment. Je vais me procurer d'autres renseignements et je vous mettrai au courant. Je puis vous dire cependant que cette association a été formée en vertu de la loi des compagnies de Québec 3e partie. Qu'elle est inopérante depuis au-delà de 2 ans. Que la dernière assemblée des directeurs, a eu lieu en février 32. Que vu la négligence d'être annuellement des directeurs, l'annulation des lettres patentes a été demandée devant l'hon. Juge Martineau, et que la cause est restée en délibéré; le procureur générale a alors demandé la liquidation de cette compagnie qui avait si odieusement ex-

plé nos cultivateurs. Charette et Labelle ont été nommés syndics à la liquidation, et comme il n'y a aucun actif, ils veulent en créer un avec la souscription des membres telle qu'elle a été signée. Comme l'association a été inopérante depuis près de trois ans, il n'y aurait à la rigueur que deux ans de contribution de dds. De plus comme il y avait 1800 cultivateurs qui se sont enrôlés dans cette compagnie, vous pouvez juger que les liquidateurs s'attendent à ramasser la somme de \$24,000.00, vu qu'il y en a qui ont déjà payé. C'est tout l'actif de la compagnie. Quant au passif il se chiffre à environ \$8,000. Il est constitué par une réclamation de la banque de \$900.00. Les avocats Guérin et Cousineau ont aussi une créance pour frais faits avant la liquidation, quelques autres créanciers pour de petits montants, et puis les liquidateurs. Il est possible que pour \$5.00 un souscripteur pourrait achever sa paix. Car avec le \$5.00 qu'il a versé en souscrivant, cela ferait deux années de contribution; et les deux années d'opération seraient couvertes.

Je dois vous dire qu'en 1931, l'association avait poursuivi un nommé Arvida Lagenais, pour le paiement de sa contribution, que la cause a été contestée et que le jugement n'a pas été rendu par la juge Archambault, siégeant en Cour de Circuit. Dans cette cause la charte ainsi que le livre des minutes ont été produits comme exhibits. La cause est encore en délibéré et on ne retrouve pas, ni la charte ni le livre des minutes. L'on prétend que ces exhibits ont été référés au Juge Martineau quand l'annulation des lettres patentes a été demandée. La Commission d'Industrie Laitière m'informe que M. Germain Beaulieu procureur de la Commission, doit rencontrer le procureur général pour discuter de la situation.

CLOTURE DE ROUTE

QUESTION. — Nous avons une route, depuis plusieurs années, la municipalité a pris tous les chemins à sa charge y compris cette route, anciennement le chemin était clos par les propriétaires de nos terres, depuis plusieurs années la route n'a pas été clôturée. Aujourd'hui les propriétaires riverains qui ont donné cette route veulent nous obliger à la clore. Sommes-nous obligés de clore cette route, si oui est-ce le fait pour la municipalité d'avoir pris tous les chemins à sa charge? "Un qui veut se renseigner".

REPONSE. — Le fait que la municipalité a pris les chemins à sa charge, ne change pas l'obligation de clôturer la route. Seulement cette obligation de clôturer appartient à ceux tenus à l'entretien de la route. Donc dans votre cas à la municipalité. Les propriétaires riverains doivent en faire la moitié, c'est l'article 474 du code municipal qui règle ce cas et voici ce qu'il dit: Sur un chemin qui longe la ligne d'un terrain, la moitié de la clôture qui sépare le chemin du terrain fait partie des travaux à faire sur ce chemin. Mais si une route divise un terrain en deux parties, il ne doit pas être laissé au propriétaire de ce terrain plus de clôture à faire le long de cette route qu'avant son établissement. Le reste des clôtures fait partie des travaux de la route. Les parts de clôtures à faire sur ces chemins ou routes, à défaut de disposition d'un procès-verbal ou d'un

réglement, selon le cas, sont déterminées par l'inspecteur municipal, de manière que la position du propriétaire voisin ne soit pas plus onéreuse qu'avant l'établissement du chemin ou de la route.

INSTITUTRICE ENGAGEMENT COMMISSAIRE DOMMAGES

QUESTION. — Il s'agit ici d'un commissaire de ma paroisse, qui au mois de mai avait pris la peine de partir de chez lui pour venir chez-moi me dire de faire application pour l'école de son arrondissement, ce que je fis étant certaine d'avoir cette classe, je ne me suis pas occupée de m'en chercher une autre. Il a engagé une institutrice ayant un diplôme élémentaire comme moi-même. Je voudrais savoir si je veux avoir recours contre cette femme "Délaissée".

REPONSE. — L'engagement des institutrices se fait par écrit en vertu d'une résolution adoptée par la commission scolaire. A l'acte d'engagement, la commission scolaire est représentée par son président ou, en son absence, par le secrétaire-trésorier. Les actes d'engagement des institutrices sont faits en triplicata. Une copie en est transmise au surintendant dans les quinze jours qui suivent la passation de l'engagement, une autre est remise à l'instituteur et la troisième est déposée dans les archives de la commission scolaire. Comme vous le voyez les propositions verbales faites par ce commissaire ne constituent pas un engagement.

COMMERCE - PROFITS - POURCENTAGE DIME DU CURE

QUESTION. — Voulez-vous me dire si un homme qui tient un magasin a le droit de vendre le prix qu'il veut ou s'il a le droit à un certain pourcentage et quel pourcentage a-t-il le droit? Voulez-vous me dire combien le curé de la paroisse a le droit de faire payer pour le supplément, par famille chaque année, quel montant a-t-il le droit? "Un abonné".

REPONSE. — Evidemment que le commerçant qui achète un article a le droit de le vendre au détail le prix qu'il veut. C'est à l'acheteur à offrir le prix qu'il veut payer. Si les deux s'entendent sur un prix il y a vente. Le profit que le commerçant peut faire n'entre pas en ligne de compte.

En dépit de ma longue carrière d'avocat je n'ai pas encore rencontré de cas où des curés surchargeaient leurs paroissiens. Sans compter que leurs charges pour supplément sont édictées par l'Évêque et non par le Curé. Dans les diocèses de cette province les catholiques chefs de famille qui ne paient pas de dime prédicale sont astreints, par décret épiscopal, au paiement d'une sorte de dime personnelle appelée la capitation.

Le curé a droit de refuser les sacrements à ceux qui ne paient pas le supplément. L'hon. Juge Tellier l'a déclaré en ces termes: Le savant juge dit que le défendeur "n'a fait que rappeler au demandeur un devoir de conscience et de religion, au sujet de la contribution annuelle imposée à chaque famille de la paroisse, qui n'avait pas de dime à payer, en vertu de l'ordonnance que l'évêque diocésain, indépendamment du pouvoir civil, avait certainement le droit de rendre pour régler ce qui convenait à la subsistance du curé, et assurer par là aux fidèles le bienfait de la religion; que si le demandeur attache son honneur à la participation des membres de sa famille aux sacrements, il doit remplir les conditions imposées par les lois et ordonnances dont il invoque le bénéfice.

CONTRAT DE MARIAGE—FEMME AVANTAGEE—HYPOTHEQUE—INSAISSISSABILITE

QUESTION. — Ma femme est avanta-

agée avec deux hypothèques et aussi des dettes que je ne savais pas, et de plus il s'est réservé une rente de \$200.00 par année. Je voudrais savoir si ma femme a encore droit à son \$1,000.00 si son \$1,000.00 est avant les hypothèques et les dettes et la rente des vieux ou après? — Je voudrais savoir quels sont les instruments agricoles et les animaux qui sont insaisissables?

"UN ABONNE".

REPONSE. — Je suppose que le contrat de mariage a été enregistré. Je suppose qu'il s'agit d'une terre donnée par le contrat de mariage. Comme vous voyez je suis obligé de supposer bien des choses, faute de détails.

Les avantages matrimoniaux donnés par un contrat de mariage et garantis à même une terre donnée par les ascendants, ne passent pas avant les hypothèques qui grevaient cette terre lors de la donation. Le \$1,000.00 de votre femme passe avant les créanciers ordinaires. Quant à la rente des vieux, cela dépend des termes du contrat de donation. Les meubles insaisissables sont les suivants: Les lits, literies et bois de lits à son usage et à celui de sa famille; les vêtements ordinaires et nécessaires pour lui et sa famille. Deux poêles et leurs tuyaux, une crémaillère et ses accessoires une paire de chenets, une paire de pinettes et une pelle;

Tous les ustensiles de cuisine, les couteaux et cuillers, fourchettes, et la vaisselle à l'usage de la famille, deux tables, deux buffets ou bureaux, une lampe, un miroir, un bureau de toilette avec garniture d'articles de toilette, deux coffres ou valises les tapis ou pièces d'étoffes couvrant les planchers, une horloge, un sofa et douze chaises, pourvu que la valeur totale de ces effets n'excède pas la somme de deux cent piastres; Tous rouets à filer et métiers à tisser destinés à l'usage domestique, une hache, une scie, un fusil, six pièges, les rets, lignes et seines de pêche ordinairement en usage, une cuvette, une machine à laver, une machine à tordre le linge, un moulin àoudre, deux seaux, trois fers à repasser, une brosse à souliers, une brosse à plancher, un balai; Cinquante volumes et tous les dessins et peintures exécutés par le débiteur ou les membres de sa famille et à son usage;

Des combustibles et de scomes-tibles suffisants pour le débiteur et sa famille pour trois mois. Tous les outils et les instruments de quelque nature qu'ils soient, dont le cultivateur se sert pour l'exploitation de sa ferme, de sa terre, de son érablière ou de ses arbres fruitiers; deux chevaux ou boeufs de labour ou un cheval et un boeuf de labour, dix autres bêtes à cornes, six moutons, cinq cochons, les oiseaux de basse-cour, les grains et fourrages nécessaires nécessaires à l'hivernement ou l'engraissement de ces animaux; Les abeilles et les ruches qui forment le rucher, ainsi que tous les instruments et accessoires nécessaires à l'exploitation du rucher.

VENTE D'AUTO

QUESTION. — J'ai vendu une auto au mois d'avril, il m'a donné \$20.00 comptant et passé des billets pour la balance de \$55.00 à \$10.00 par mois, il ne m'a pas encore rien donné et il a échangé cet auto. Puis-je faire saisir celui qu'il a dans le moment? ou s'il faut que je prenne celle que je lui ai vendue? enfin, comment m'y prendre pour retirer quelque chose? Il ne possède que ce char et je ne puis pas le rencontrer?

"UN ABONNE".

REPONSE. — Comme vous n'avez pas réservé la propriété de l'auto, votre acheteur en est propriétaire et pouvait changer pour une autre. Maintenant votre recours est celui que possède tout autre créancier. Vous pouvez

LE REFLECTEUR LUCIS

En vente aux bureaux de l'U. C. C. 5505, Blvd Saint-Laurent, Montréal.



Diamètre 4 pouces 3/4. Trois lumières teintées dans la masse, d'un diamètre de près d'un pouce et d'une hauteur extérieure de plus d'un demi-pouce.

Prix à nos bureaux:

80 cents,

frats de malle en plus:

10 cents.

qu'il a de saisissable y compris son nouvel auto. Un jugement de cette nature peut coûter de \$15.00 à \$20.00.

DOMMAGES POUR INEXECUTION D'UN CONTRAT DE DORMANTS.

QUESTION. — Comme je suis actionnée d'un dommage de \$500.00 pour un contrat de dormants que j'avais pris cet hiver pour faire sur une limite, où du bois était pris par des cultivateurs depuis deux ans et depuis cet hiver ces gens faisaient du bois sur ces lots sans être dérangés par le gouvernement. Ces cultivateurs m'ont demandé pour m'occuper de leur prendre un contrat de dormants pour faire sur ces lots. J'ai accepté de prendre ce contrat qui est de 5,000 dormants. Le forestier a monté et il a saisi les billots qu'il y avait de coupés, ce qui me mit dans l'impossibilité de remplir mon contrat, j'ai fait tout mon possible pour les faire faire ailleurs mais le prix n'était pas assez élevé. Je me répons de tous jours faire mon possible que lui n'était pas capable de faire faire par d'autres, si je n'étais pas capable que ce serait bien, mais j'étais seul et je n'avais pas de témoin. La compagnie ne lui réclame aucun dommage, c'est son profit qu'il me réclame?

"G. S."

REPONSE. — Vu que vous avez été poursuivi il vaut mieux pour vous de voir un avocat sans tarder. Quant à la question de droit, il n'y a pas de doute que si vous avez signé un contrat pour ces 5,000 dormants et que vous n'avez pas livré, alors il a droit à des dommages.

Seulement dans votre cas il y a beaucoup de faits qui interviennent et qui peuvent peut-être vous décharger de votre responsabilité. D'abord dans votre contrat l'endroit où prendre vos billets était-il mentionné? Si oui ceci est très important. Car devant votre impossibilité votre responsabilité cesse, à l'impossibilité nul n'est tenu. De plus le fait que la personne avec qui vous avez contracté était au courant de l'endroit où vous deviez prendre vos billets, pousserait le juge à diminuer le montant des dommages. Enfin si votre contractant reconnaît sous serment qu'il vous a dit de laisser faire, alors il n'y a plus de

Le marché de la dernière heure

Prix obtenus sur les marchés de Montréal, lundi, le 3 sept. 1934

VOS VENTES

Prix du gros, livré à Montréal

Animaux vivants

Prix obtenus sur le marché de Montréal, LUNDI, 3 SEPTEMBRE 1934

Par la Coopérative Canadienne du Bétail de Québec, Ltée

PORCS VIVANTS la livre

Porc à bacon (Select) 180 à 220 lbs \$9.25
Prime de \$1.00

Porc à bacon 180 à 220 lbs \$9.25

Porc à boucherie 180 à 220 lbs \$8.75

Porcs légers et à engrais 120 à 160 lbs \$8.75

Porcs lourds 240 à 270 lbs \$8.75

Extra lourds 270 lbs ou plus \$8.25

Truies \$6.75 à \$7.50

VACHES la livre

Choix 2 1/2 à 2 3/4

Bonne 2 à 2 1/4

Moyenne 1 3/4 à 2

Commune 1 1/4 à 1 1/2

Très commune 1/4 à 1

VEAUX DE LAIT la livre

Choix 5 à 6

Bon 4 1/2 à 5

Moyen 4 à 4 1/2

Commun 3 à 3 1/2

VEAUX DE CHAMP la livre

Bon 2 1/4 à 2 1/2

Commun 2 à 2 1/4

AGNEAUX DU PRINTEMPS la livre

Bon 5 1/4 à 5 1/2

Moyen 5 à 5 1/4

Commun 3 1/4 à 3 1/2

Bons bœufs 4 1/4 à 4 1/2

MOUTONS la livre

Bon 2 1/4 à 3

Commun 1 1/4 à 1 1/2

BOUVILLONS la livre

Choix 4 1/2 à 5

Bon 4 à 4 1/2

Moyen 3 à 3 1/2

Commun 2 à 2 1/2

Comm. (léger) 1 1/4 à 1 1/2

TAURES la livre

Choix 3 à 3 1/2

Bon 2 1/4 à 2 1/2

Moyen 2 à 2 1/4

Commun 1 1/2 à 1 3/4

TAUREAUX la livre

Choix 2 à 2 1/2

Bon 1 1/4 à 2

Moyen 1 1/2 à 1 3/4

Commun 1 1/4 à 1 1/2

Animaux abattus

PORCS la livre

Porc frais No. 1, 90 à 140 lbs .13

Porc frais No. 2, 140 à 175 lbs .12

Porc frais No. 3, 175 à 225 lbs .11

VEAUX la livre

Bons 7 1/2

Moyens 6

Commun 4 1/2

VOS VENTES

LUNDI, 3 SEPTEMBRE 1934

OEUF

A frais large 25

A frais medium 23

B 20

C 18

MIEL BL NC la livre

Chaudière de 5 lbs .10

Chaudière de 30 lbs .08 1/2

POIS le minot

Canadiens 1.50

FEVES le minot

Canadiennes 1.45

FOIN au char, la tonne

(f.a.b.) Montréal

De Trèfle \$11.00

De Mil \$12.00

PAILLE au char, la tonne

De blé, d'avoine \$7.00

VOS ACHATS

Prix du gros, pris à Montréal.

FARINE DE PAIN

au char, en sacs

Première patente \$2.70

Deuxième patente \$2.40

Fort à boulanger \$2.35

Farine pâtisserie \$2.50

SEL le sac

Fin (sac de 200 lbs) 1.70

Gros (sac de 140 lbs) .95

En pierre (sac de 100 lbs) \$1.25

ALIMENTS A BETAÏL la tonne

Son \$25.25

Gru rouge \$27.25

Middlinb \$30.25

Farine de viande cuvée

(65 pour cent) \$9.00

Ecaillés d'huîtres 17.00

Gravier 14.00

Farine fourragère \$35.00

Gluten 31.00

le minot

Blé à engrais No. 6 .78

Avoine alimentation .50

Orge can. Ouest No. 3 .69

Maïs Argentin .92

Sarrasin, le 100 lbs 1.30

GRAIN MOULU le sac de 98 lbs

Blé d'Inde moulu \$1.75

Blé d'Inde cassé \$1.75

TOURTEAUX la tonne

De lin \$33.00

De coton \$35.00

Drèches de brasserie \$28.00

Drèches de distillerie \$28.00

PEAUX VERTES

Prix fournis par la maison A. PION & Cie, 547 rue St-Vallier, Québec.

Peaux Boeufs de 50 lbs et moins 4.1-2 cts la livre moins 2 lbs par peau.

Les peaux de 52 lbs et plus sont prises pour des peaux de 50 lbs.

Peaux Veaux de bouchers, 50 cts la pièce.

Peaux Veaux de campagne de .15 à .35 cts selon qualité.

Peaux Chevaux de .50 cts à \$1.50.

Peaux d'Agneaux de .05 cts à .25 cts.

Ces prix sont pour des peaux de première qualité. Peaux séchées, endommagées sont payées à leur valeur.

Prix garantis jusqu'au 15 septembre 1934.

Marché des bestiaux

LUNDI, 3 SEPTEMBRE 1934

ARRIVAGES à la Pointe St-Charles, lundi le 3 septembre, 1934:

BETAÏL

Bien que les expéditions étaient assez fortes les ventes se faisaient assez facilement quoique à des prix quelque peu en bas des niveaux de la semaine dernière.

En plus des arrivages d'aujourd'hui il restait plusieurs centaines de bêtes à cornes qui n'avaient pu être vendues au cours de la semaine dernière. Les bons bouvillons se payaient de 4c. à 4 1/2c. la livre, quelques lots se rendant à 4 1/4c. Les communs et les moyens allaient de 2c. à 3 1/4c. la livre, soit une diminution d'un quart à un demi sou la livre. Les bonnes vaches se vendaient de 2 1/2c. à 3c. au moment où nous écrivons il n'y a pratiquement pas de vaches ou de taureaux communs de vendus, mais il y a lieu de croire que les ventes se feront à peu près sur la même base que la semaine dernière. Les sujets destinés à la mise en conserve allaient de 1 1/2c. à 1 3/4c. la livre.

AGNEAUX, MOUTONS

Le prix de l'agneau a dû fléchir par suite d'arrivages trop forts; il y avait près de 4,000 agneaux en vente sur le marché. Si les maisons de salaison avaient commencé à gâler de l'agneau en vue de l'entreposage, 4,000 têtes ne seraient qu'une quantité insignifiante, mais dans les circonstances la consommation courante doit absorber tout ce qui est offert. Le prix payé pour les bons sujets a été de 5 1/2c. la livre; les agneaux non châtrés de bonne qualité se vendaient 4 1/2c. et les communs 3 1/2c. la livre. La demande pour les moutons a été plutôt bonne et les prix allaient de 1 1/4c. à 3c. la livre. Notre impression est que le prix des agneaux a bonne chance de se reprendre quelque peu dès que les maisons de salaison commenceront à faire de l'entreposage, soit vers le milieu du mois de septembre.

PORCS

Il y a eu amélioration dans les prix payés pour les pores et le prix général payé aujourd'hui pour les pores à bacon a été de 9 1/2c. la livre. Les acheteurs, dès l'ouverture du marché, ont manifesté l'intention de prendre tout ce qui était offert. Les sujets de choix bénéficiaient de la prime ordinaire de \$1 par tête; les sujets de boucherie, les légers et les lourds subissaient une coupe d'un demi sou la livre et les très lourds une coupe d'un sou la livre. Contrairement à ce qui était prévu par bon nombre, il y a quelques semaines, les conditions sur le marché du porc canadien semblent devoir se maintenir assez bonnes; les quantités de pores qui seront disponibles pour le marché au cours des quelques semaines à suivre ne seront pas très fortes et les perspectives d'un marché d'exportation plutôt ferme permettent d'escompter que la récolte des pores d'automne pourront se vendre dans des conditions assez intéressantes pour le producteur. La demande pour les truies était forte et les prix obtenus ont été de 6 1/4c. à 7 1/4c. la livre.

P.S.—Les prix nous sont fournis gracieusement par la Coopérative canadienne du Bétail de Québec Limitée.

MESSAGE AUX CULTIVATEURS DE LA PROVINCE DE QUEBEC

JETEZ quelques piastres, chaque année, dans la Caisse des

PREVOYANTS DU CANADA

Vous RECOLTEREZ en rentes au taux actuel, VOTRE VIE DURANT, deux fois et demie le capital que vous aurez semé chez les

PREVOYANTS DU CANADA

RECOLTE 1934

TROIS CENT MILLE piastres seront payées aux Canadiens Français de la Province de Québec, par Les Prévoyants du Canada pour les rentes de l'année 1934.

PRES DE DEUX MILLIONS

Depuis 1929, près de deux millions ont été payés en rentes aux sociétaires-rentiers des Prévoyants du Canada, dans la Province de Québec.

SUIVEZ LE BON EXEMPLE, FAITES DES HEUREUX

PRODUCTEURS DE BEURRE ET DE FROMAGE

Profitez

des ventes aux enchères du Comptoir Coopératif de l'U. C. C. Ltée. — IL Y VA DE VOTRE INTERET.

Etudiez nos conditions de vente

BEURRE: Commission: 10 sous par boîte, avec maximum de \$10.00 par envoi d'une même fabrique, plus 1 sous par boîte pour autres frais (1).

FROMAGE: Commission: 1/4 de sou par livre, plus 1 sous par boîte pour autres frais (1).

Aucune charge extra. — Les ventes sont publiques.

Adresser les consignations à: —

COMPTOIR COOPERATIF DE L'U. C. C. Ltée

Montreal Refrigerating & Storage Co.

Place Viger, Montréal.

Adresser les connaissances et correspondances à:

COMPTOIR COOPERATIF DE L'U. C. C. Ltée

5505, Boulevard Saint-Laurent, Montréal.

Les papiers nécessaires aux expéditions sont adressés gratuitement sur demande.

(1) Frais d'entreposage, manutention et assurance.

Le Comptoir Coopératif de l'U. C. C. Ltée, est en mesure de garantir les meilleurs prix à ses membres dans les lignes suivantes:

Engrais alimentaires

Tôle ondulée

Clôture de fils barbelés

Treillages métalliques

Peinture et Ciment à Couvertures

Pour tous renseignements écrire ou s'adresser au:

SECRETARIAT GENERAL DE L'U. C. C.

5505, boulevard Saint-Laurent,

Montréal.

Tél.: HArbour* 2116

E. W. CARON

145-149, Des Commissaires Est, Montréal

Moulinier et Négociant en Farine, Grains et Provisions

Grains louses — chars assortis

Demandez les produits CARONA

B. TRUDEL & CIE

Fournitures et machineries pour laiteries, beurreries et fromageries.

304, Place d'Youville - - - MONTREAL.

PRIX DU BEURRE ET DU FROMAGE

MARDI, LE 28 AOUT 1934

778 boîtes beurre pasteurisé No 1 19 1/2c la lb

55 boîtes beurre pasteurisé No 2 18 1/2c la lb

465 boîtes fromage blanc No 1 9 1/2c la lb

30 boîtes fromage blanc No 2 8 1/2c la lb

182 boîtes fromage coloré No 1 9 15-16c la lb

23 boîtes fromage coloré No 2 8 15-16c la lb

Ces ventes sont organisées par l'U. C. C. sous la direction de M. Clinton Henderson, gérant de ces ventes pour le Comptoir Coopératif de l'U. C. C. Ltée.

P.S.—Les prix nous sont fournis gracieusement par la Coopérative canadienne du Bétail de Québec Limitée.

Les intéressés sont priés de nous retourner le plus tôt possible le questionnaire de l'U. C. C. dûment rempli.

A VENDRE

PETITES ANNONCES. — Tarif : 62 sous le mot avec minimum de 25 mots par insertion. Pour quatre impressions consécutives du même texte une réduction de 20% est consentie.

GRATIS. — Musique à bouche, canif, allumeur, ou crayon automatique, plan pour annoncer l'onguent "Camprex", merveilleux composé contre hémorroïdes, eczéma, etc. Enverrons trois boîtes pour vendre 35 cents chacune et une prime sur réception de \$1.05. (Mentionner : La Terre de Chez Nous). La Camprex Campagna Fabrique, St-Paul de Chester P.Q.

LAINE

Pour utiliser la laine de vos moutons avantageusement et obtenir le choix des lainages canadiens, écrivez-nous. Agents demandés.

La Cie de l'ainage de Rimouski Engr., Rimouski, Qué.

Atteint fréquemment de rhumes Monsieur Philipp Wagner de Chicago, Ill., écrit : "Auparavant j'étais facilement atteint de rhumes, l'hiver aussi bien que l'été. Mes intestins ne fonctionnaient pas régulièrement et je souffrais beaucoup de maux de tête. Tout cela a bien changé grâce à l'emploi du Novoro du Dr Pierre". Cette fameuse médecine de plantes affecte salutairement le procédé de digestion et d'élimination aidant ainsi à édifier un corps sain et bien portant. Seuls des agents locaux peuvent la fournir. Ecrire à Dr Peter Fahrney & Sons Co., 2501, Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada.

SERTISSEUSES "CANADA"

Dernier mot du perfectionnement fonctionnement sur coussinets à billes pas d'usure possible. Plus bas prix. Satisfaction garantie ou argent remis. Pour détails, s'adresser :

O. FOURNIER, St-Charles, Co. Bellechasse, P.Q.

SERTISSEUSE "La Bonne Ménagère"

Hubaine pour vous, membres de l'U.C.C. Encouragez un confrère cultivateur Ma nouvelle sertisseuse

"LA BONNE MENAGERE" complète pour fermer, couper, reborder les boîtes no 2 x 2 1/2 et 4 la seule sertisseuse combinée dont l'ajustement des rouleaux se fait automatiquement.

Vendue équipée de la fameuse roulette d'ajustement du NOUVEAU rebord PERFECTION

Le seul GARANTI pour DIX ANS L'argent avec la commande sur réception de votre bande de journal \$12.95

En garde contre les contrefaçons la même sertisseuse avec disques et rebord ordinaire : \$8.95

J.-F.-X. LALIBERTE, cultivateur S.-Anselme (Dorchester)

CAPTUREZ 10 à 15 RENARDS PAR SAISON !

TRAPEURS ! La saison de la chasse approche. Nous offrons **SECRET INFALLIBLE** pour capturer le **RENARD**. Facilement préparé à la maison. Ne coûte rien. Pas d'expérience nécessaire. Envoyé sur réception de \$1.00. Succès assuré. Même prix pour chacun des secrets permettant de capturer : Loups, visons, rats d'eau, belettes, martes, etc. Les Recherches Scientifiques, Enr. Dept. "I", Lac Mégantic, Québec.

ACHETONS CARTES DE CIGARETTES

Turret, British, Duchesse, Buckingham, Payons 15 sous le cent mélangées, sur réception des envois. Adressez :

P. & C. NOUVEAUTES, Engr., Dept. "T", Lac Mégantic, Québec.

A VENDRE : — 300 poulettes P.R.B., provenant de mères sélectionnées avec sang éprouvé. Ces poulettes sont nées en avril. Informations et prix, s'adresser à Thos Marchessault, St-Antoine, (Verchères).

T'a' pas ?

À LA FÊTE DU TRAVAIL...



Aux ouvriers qui travaillent de leurs mains ~



Aux agriculteurs qui labourent nos terres ~



Au TRAVAIL en général ~ Salut! ~ Salut!



Et à la BLACK HORSE - la bière des travailleurs !

Dites simplement- "Bière

BLACK

HORSE

Dawes, S.V.P."

RAPPORT TELEGRAPHIQUE SUR L'ETAT DES CULTURES

au 25 août 1934.

Québec, P.Q., 28 août 1934. — La Section de la Statistique Agricole publie aujourd'hui son sixième rapport télégraphique de la saison, basé sur les informations reçues des agronomes régionaux de la Province, et se rapportant aux conditions des cultures, samedi le 25 août 1934.

SOMMAIRE POUR LA PROVINCE DE QUEBEC :

La moisson bat son plein. Les battages sont commencés; les rendements sont généralement bons. Les pommes de terre sont en bonne condition sauf en Abitibi où la gelée a causé quelques dommages et dans Gatineau où elles souffrent de brûlure. Les plantes fourragères ont souffert de sécheresse, mais les pluies du 24 devraient améliorer les conditions. Les regains des prairies et les pâturages sont pauvres par suite de la sécheresse de la dernière quinzaine et la production laitière s'en ressent.

DISTRICTS No. 1 et 2, comprenant : Bonaventure, Gaspé-Sud, Matane, Matapédia, Rivière-du-Loup, Rimouski et Îles de la Madeleine.

La fenaison est partout terminée. La maturité des grains est très avancée. Les pâturages sont médiocres par suite de la sécheresse.

DISTRICT No. 3, comprenant : Témiscouata, Kamouraska, L'Islet et Montmagny.

La moisson commence et les récoltes s'annoncent excellentes. Les pommes de terre donneront un rendement normal. La production laitière se maintient grâce à de bons pâturages.

DISTRICT No. 4, comprenant :

Bellechasse, Lévis, Dorchester et Lotbinière.

La récolte de grain s'annonce très belle. Grâce aux pluies abondantes les pâturages sont encore bons.

DISTRICT No. 5, comprenant : Beauce et Frontenac.

La moisson de l'orge et du blé qui commence, s'annonce bonne. L'avoine mûrit rapidement mais souffre du manque d'humidité. Les pâturages sont plutôt pauvres à cause de la sécheresse. Les jardins et les pommes de terres annoncent bien.

DISTRICT No. 6, comprenant : Wolfe, Arthabaska et Mégantic.

La moisson est commencée dans le comté de Wolfe et elle est très avancée dans Arthabaska et Mégantic. Le manque d'humidité retarde la croissance du blé d'Inde et des plantes racines. Les pommes de terre donneront un rendement légèrement inférieur à celui de l'an dernier.

DISTRICT No. 7, comprenant : Nicolet, Yamaska et Drummond.

Les moissons sont avancées, le battage commence, le rendement est de moyen à bon. La pluie abondante du 24, améliorera l'état des choux de Siam et des pommes de terre. Le blé d'Inde donnera un rendement inférieur à la moyenne. Les pacages sont très pauvres. Les luzernières sont belles.

DISTRICT No. 8, comprenant : Compton, Richmond, Stanstead et Sherbrooke.

La moisson bat son plein, les battages sont commencés. La qualité du grain est bonne. L'avoine donne un bon rendement. Le blé d'Inde s'est amélioré durant le mois. Les plantes racines ont besoin de pluie.

DISTRICT No. 9, comprenant : St-Hyacinthe, Verchères, Chambly et Richelieu.

Les récoltes sont très avancées et les rendements sont bons. Les regains des prairies sont pauvres à cause du manque de pluie et la

production laitière s'en ressent. Le rendement des pommes de terre, du blé d'Inde et des légumes s'annonce moyen.

DISTRICT No. 10, comprenant : Brome, Shefford et Bagot.

La récolte des céréales est pratiquement terminée dans Bagot et va bon train dans Brome et Shefford. Le blé d'Inde et les pommes de terre donneront un rendement moyen dans Shefford et un rendement normal dans Brome et Bagot. Les pluies récentes ont grandement amélioré les cultures sarclées. Les regains des prairies et les pâturages ont souffert de sécheresse.

DISTRICT No. 11, comprenant : St-Jean, Iberville, Missisquoi et Rouville.

La récolte des céréales est terminée. Le battage donne un grain léger. Le maïs en épis souffre de la pyrale et le maïs fourrager est en assez bonne condition. Les plantes fourragères sont en très bonne condition. Les pâturages sont pauvres à cause de la sécheresse prolongée.

DISTRICT No. 12, comprenant : Beauharnois, Châteauguay, Huntingdon, Laprairie et Napierville.

Le sol manque d'humidité, les pâturages sont très pauvres et la production laitière s'en ressent grandement. Le battage du grain est pratiquement terminé et donne un rendement moyen. Le maïs fourrager et les plantes racines se développent lentement.

DISTRICT No. 13, comprenant : Laval, Jacques-Cartier, Soulanges et Val-d'Aulieu.

Voir ci-dessous.

DISTRICT No. 14, comprenant : Abitibi et Témiscamingue.

Les fréquentes averses de la dernière quinzaine ont retardé considérablement les récoltes, surtout en Abitibi. La coupe des céréales au Témiscamingue promet un rendement moyen. Les pommes de terre et les légumes se main-

tiennent en bonne condition, excepté en certains endroits où la gelée leur a causé quelques dommages.

DISTRICT No. 15, comprenant : Gatineau, Hull, Papineau et Pontiac.

La moisson est pratiquement terminée. La récolte est meilleure que prévue. Le manque de pluie a rendu les pâturages extrêmement pauvres. Les conditions du maïs sont moyennes et celles des plantes racines bonnes. La récolte de pommes de terre est inférieure à la normale, mais de bonne qualité, excepté dans quelques parties de Gatineau où elle a souffert de brûlures hâtives.

DISTRICT No. 16, comprenant : Deux-Montagnes, Laval, Terrebonne et Argenteuil.

Soixante pour cent de la récolte est terminée, grâce à une température favorable. Le battage est commencé et le grain est assez pesant. Les cultures sarclées souffrent de sécheresse. Les pommes de terre ont été grandement endommagées par le ver blanc.

DISTRICT No. 17, comprenant : Berthier, Joliette, l'Assomption et Montcalm.

La sécheresse prolongée a retardé la croissance des choux de Siam. La récolte des céréales est commencée et donne un bon rendement. De bons regains de trèfle ont grandement aidé aux pâturages qui souffrent de sécheresse. La récolte de graine de trèfle s'annonce excellente. Les pommes de terre donneront probablement un rendement inférieur à celui de l'an dernier.

DISTRICT No. 18, comprenant : Champlain, Lavolette, Maskinongé et St-Maurice.

La moisson est commencée. La récolte de grain s'annonce bonne. Grâce aux récentes pluies, les jardins, les cultures maraîchères et les pâturages se sont grandement améliorés. Les pommes de terre

(Suite à la page 8)

LE BUCHERON

EN MARGE de L'ASSOCIATION des BUCHERONS

Notre système de mesurage fait perdre des millions à la Province et aux bûcherons. Les entrepreneurs sont-ils si coupables ? Tout pour les grosses compagnies.

Les véritables amis de nos causes nationales et économiques n'auront pas appris, sans une joie bien vive, que l'U.C.C. s'occupe présentement de grouper sous son étendard nos bûcherons, victimes de la haute finance et de ceux qui président à l'administration des affaires provinciales. Le 21 août, j'avais le plaisir d'assister, à Rimouski, à la naissance d'une vaillante association de bûcherons sous l'égide de nos meilleurs aviseurs d'action sociale catholique; souhaitons que nos bûcherons expérimentés et de jugement sain fassent corps et secondent l'action d'hommes tels que les Lebel, les Rioux, les Lacroix, les Ouellet, etc. Puisse cette vaillante association avoir la consolation de voir venir vers elle, dans un bon esprit, nos 30,000 bûcherons qualifiés; et, puissent ceux-ci comprendre qu'il y va de leur intérêt de se grouper.

Pour mieux nous convaincre de la nécessité d'une association de bûcherons, étudions d'abord les faits qui ont prévalu depuis quelques années et mettons-les en regard des lois injustes dont se sont servies nos compagnies pour assécher le budget familial de nos gens et en même temps notre actif national; nous étudierons ensuite le cas des contracteurs "gros et petits" et cela parce que des énergumènes éhontés, dans le but de sauver leur propre peau, les ont injustement mis en cause l'hiver dernier lors du débat de la question des bûcherons à l'Assemblée Législative de Québec. Enfin, nous terminerons par quelques suggestions propres à améliorer le sort des uns et des autres et à assurer le règne de la justice la plus complète et d'une équité pour le moins humaine.

Il est de toute évidence que depuis quelques années, on a permis au capital étranger, aux trusts, de venir soutirer de l'ouvrier le meilleur de sa vie pour le compenser par des salaires de famine sous prétexte qu'il faut sauver de la banqueroute nos immenses entreprises forestières, ou, sous prétexte comme le disait en plein parlement un de nos "as" de la politique provinciale, qu'avec un salaire de \$1.00 par jour, on peut acheter beaucoup à la campagne; ou, sous prétexte qu'il vaut mieux gagner ce salaire que de vivre du secours direct. A-t-on jamais calculé ce qu'il a pu en coûter à notre population et à la Couronne de se faire exploiter comme elles l'ont été, la première, depuis 1930 par des salaires de famine, la Couronne, depuis la naissance de ce tarif du cubage de notre Province, bâti aux Trois-Rivières par des marchands de bois, le système de mesurage cède à nos ex-

ploitants pour chaque 1000 pmp. mesuré d'après le dit tarif, une quantité moyenne de 250 pmp. sur lesquels la couronne ne perçoit pas de droits, lesquels 250 pmp. la Compagnie ne paie pas au contracteur et lequel 250 pmp. le bûcheron est tenu de bûcherer gratis; tout cela à cause de la tolérance d'un groupe de politiciens qui font depuis 25 ans le sourde oreille à nos techniciens qui lui ont démontré le surplus de rendement que nos scieries retirent d'un billot comparativement à ce que concède le tarif de cubage de la province de Québec. Le montant ainsi perdu, ne comblerait-il pas avantageusement le montant de \$10,000,000 que l'on s'apprête à emprunter actuellement pour le grand mouvement de retour à la terre; et le temps fait par nos bûcherons pour produire gratuitement à nos scieries ce surplus depuis des années et des années, ne comblerait-il pas les arrières de dimes, de taxes scolaires et municipales? Si nos gouvernants voulaient en faire le calcul, ils se seraient tôt convaincus qu'il faut de toute nécessité changer le tarif de cubage de notre Province.

Mais ce n'est pas tout. On se souvient que le gouvernement réduisit ses droits de coupe pour que les compagnies puissent donner de l'ouvrage aux bûcherons "sic", comme le disait un communiqué publié dans le temps par beaucoup de journaux. But respectable à première vue, avouons-le, s'il avait été subordonné à un autre but, celui de faire gagner un salaire raisonnable et familial à nos bûcherons. Car, ne l'oubliez pas, messieurs les bûcherons, surtout vous, messieurs de la haute politique et de la haute finance: dans un ordre social chrétien, les hommes n'existent pas pour les grosses compagnies, mais ce sont les grosses compagnies qui doivent exister pour le bien-être des hommes, et que dis-je pour le bien-être des familles. Nos ancêtres ne sont pas venus en cette terre d'Amérique pour fonder l'International, l'Ontario Paper, etc. Non! ils sont venus et Dieu sait au prix de quels sacrifices, gagner leur propre vie et assurer à leurs descendants un avenir national, social, économique et religieux dont on n'a pas le droit de nous déposséder. Et nul ne niera que l'un des plus beaux héritages que nous avons reçus de nos ancêtres, c'est bien notre immense domaine forestier. On estime qu'une Compagnie qui ferait couper 10,000,000 pmp mesurés d'après le tarif de la Province de Québec, lorsque débités à sa scierie, livre sur le marché une quantité de 12,500,000 pmp. Ce surplus (ou "overon", selon

le terme employé dans les moulins) de 2,500,000 pmp est une tolérance odieuse de nos politiciens bleus et rouges, depuis plus de vingt ans avertis par nos techniciens forestiers. Si le prix de revient de la coupe est de \$6.00 du mille pieds, la compagnie reçoit de son entrepreneur le joli bonus de \$15,000 qui ne lui coûte pas un sou, et de ce fait, le bûcheron est tenu de produire ce rendement sans rémunération. Non seulement, ce dernier, depuis quelques années ne gagne pas un salaire social et familial, mais nos politiciens l'obligent, à leur su et connu, sans rémunération aucune, à produire un surplus de rendement de 25 à 30 p.c. Voyons ce que perd la couronne dans ce cas. Supposons la royauté à raison de \$1.50 du mille pieds; 2,500,000 à 1.50 du mille, soit \$3,750, cela pour un cas spécifique de 10,000,000 pmp. De ce fait, cette compagnie épargne \$18,750 annuellement, notre bon gouvernement de Québec bonifie la dite compagnie pour la jolie somme de \$3,750 de sa royauté qu'elle devrait payer si l'on ne procédait pas d'après un tarif de cubage aussi vieux que les politiciens et pas meilleur. Ce système facilite la concurrence des trusts, leur aide à écraser leurs concurrents américains, leur permet de mouiller leur stock et ne nuit probablement pas au mouillage des fonds électoraux pour fins de cabale.

Plus que cela, non seulement, notre tarif de cubage est défectueux, mais son application en est ridicule sur les terres de la Couronne. Le gouvernement vend sa marchandise aux compagnies et ce sont ces dernières qui mesurent la marchandise qu'elles achètent; pour ce faire, deux mesureurs sont engagés aux frais de la compagnie.

L'un est généralement un mesureur assermenté et de profession, généralement qualifié; son travail consiste à tabler les quantités de billets et à faire les spécifications suivant les données de notre tarif de cubage. L'autre, communément appelé l'assistant, le plus souvent non qualifié, mal rémunéré, choisi parmi les fils à papa que l'on veut tenir loin des grands centres ou à qui l'on veut donner de l'expérience, doit d'abord apprendre aux dépens du contracteur, voire même du bûcheron, la différence entre l'espèce des arbres qu'il a à mesurer. C'est lui qui fait, à peu de chose près, tout le travail du mesurement et généralement nos compagnies ont la précaution d'inclure dans leur contrat un article lequel lie le contracteur et le bûcheron à accepter le mesurement de ces deux hommes comme définitif. Je reviendrai avec plus de détail sur ce sujet, s'il y a lieu. Pour le moment, j'affirme que notre ministère des Terres et Forêts ne se préoccupe même pas d'avoir un système efficace pour protéger sa royauté. Loin de lui l'idée de protéger le sort du bûcheron. Votre système de mesurement tel qu'appliqué prête donc à la supercherie et à tous les abus possible et a déjà fait des victimes parce que le grand contracteur était solvable et lié par un contrat.

A ces pertes subies par notre tarif de cubage, rapprochons les statistiques de monsieur Edouard Lacroix pour les salaires de famine payés depuis 1930-31; ces nombreux milliers de piastres sacrifiées seront-ils assez, messieurs les bûcherons, pour vous faire toucher du doigt l'état d'esclavage dans lequel on vous a réduit. Ici, je m'adresse à nos bûcherons d'expérience et non ceux qui sortent de cette crise de chômage et, de secours direct avec des idées subversives et révolutionnaires. Est-ce suffisant pour vous faire comprendre que le montant que vous débourserez pour faire partie d'une organi-

sation sociale et catholique qui se chargera de défendre vos droits sera un placement bien sûr et sera de nature à empêcher ces mouvements bolchévistes dont on a parlé au cours des opérations forestières de 1933-34.

Sans doute, nous avons à Québec un gouvernement qui est sensé s'occuper de défendre les droits du travailleur, du bûcheron; mais il faut connaître bien peu ce qu'est l'exploitation forestière pour traiter superficiellement la question, comme on l'a fait l'hiver dernier. Qu'on relise les discours rouges et bleus des membres de l'assemblée législative, prononcés à ce sujet au cours de l'hiver 1933-34! Rien d'étonnant que nos gouvernants aient orienté les discussions forestières sur une question de détail, la grève de Rouyn pour faire oublier les principes fondamentaux sur les quels devrait reposer la question des chantiers. Que nos gouvernants aient voulu cacher à la Province le désordre qui régnait dans les chantiers, "désordre provoqué par des têtes chaudes et non par nos vrais bûcherons", il n'y a rien de plus évident.

Je disais dernièrement à Rimouski que les contracteurs payaient encore trop cher aux taux de \$26.00 par mois le salaire des bûcherons au cours de l'année 1933-34; cela n'a pas paru faire plaisir à quelques-uns. Je m'explique: à raison de \$3.75 à \$5.75 du mille pieds, que payaient les compagnies, il était humainement impossible pour l'entrepreneur de payer de salaire sans perdre de l'argent. Il lui faut livrer 25 à 30% de surplus de par notre tarif de cubage, ce qui ramène le prix du contrat de \$3.75 à \$3.00 du mille pieds produit par le bûcheron et le prix du contrat de \$5.75 à \$4.60 soit une perte .75 à \$1.15 du mille pieds, cela seulement à cause du fait que nos gouvernants tolèrent un tarif de cubage fictif; secondement, il lui faut payer \$6.00 par \$100.00 sur 75% du coût total du prix du contrat comme prime à la Commission des Accidents du Travail de Québec, ce qui veut dire environ 12% de prime; de plus, par un ordre en conseil passé subseqüemment à la signature des contrats 1933-34, nos gouvernants ont obligé le contracteur à payer les frais d'hospitalisation de leurs accidentés (pour les sept premiers jours), lesquels frais avec ceux de l'administration de la dite loi des accidents se chiffrent à .03 cts du 1,000 pmp., la prime coûtant, 258 cts du 1000 pmp. il en coûte donc 0.288 cts du mille pieds au contracteur. En définitive, il n'en coûte rien au trust, ni au gouvernement pour protéger le bûcheron. De plus, le contracteur presque partout, est tenu de loger, nourrir et parfois payer le déplacement des mesureurs de la compagnie ce qui équivaut à une dépense de .10 cts du mille pieds. J'estime que le transport des provisions par les chemins de fer et portages coûte sur le St-Maurice la somme de \$1.00 du mille pieds. Le transport des bûcherons eux-mêmes, à la charge du contracteur, équivaut à .15 cts du mille pieds. Je ferai remarquer que ce dernier item est aléatoire et varie suivant la classe de bûcherons à l'emploi de l'entrepreneur.

Je me récapitule:

Prix du contrat par 1000 pmp.	
\$5.75	
Perte de par le Tarif de Cubage	1 15
Prime Commission Accident du Travail de Québec	258
Frais d'hospitalisation	03
Pension des mesureurs de la Compagnie	10
Transport des provisions	1 00
Transport des bûcherons qui ne se rendent pas à leur devoir	15
Grand total	2 688
Balance loisible sur prix du contrat	3 062
Si nous ajoutons à ces dépenses	

celles du transport de l'outillage, des chevaux, l'achat des provisions et les salaires du bûcheron, tous ceux qui connaissent le problème de l'exploitation forestière admettront avec moi qu'à ce prix de \$5.75 du mille pieds il était humainement impossible de payer le bûcheron \$26.00 par mois sans que le contracteur prenne sur son propre budget pour solder son déficit à la fermeture du chantier.

Au cours des débats de l'hiver dernier au Parlement de Québec, Monsieur le Premier Ministre venant au secours de ses collègues a osé affirmer que le malaise qui sévissait dans les chantiers venait de la trop grande ambition des contracteurs. Quel moyen facile de se débarrasser d'une responsabilité qui pesait bien lourdement sur ses propres épaules. Pauvres contracteurs, ils étaient alors bien loin dans les forêts et bien occupés pour prendre le temps de se défendre contre cette insinuation. Monsieur le Premier Ministre, pendant que vous parliez ainsi, ce sont les contracteurs eux-mêmes qui encaissaient les coups des bûcherons, et qui subissaient à leurs dépens les conséquences d'une politique néfaste et imprévoyante. J'invite le public à faire une enquête sérieuse et à scruter les profits que les contracteurs ont pu réaliser ces dernières années. La dissection de la comptabilité de quelques entreprises pourrait réfuter l'affirmation gratuite de monsieur le Premier Ministre, lorsqu'il dit que le malaise dans nos chantiers provient de la trop grande ambition des contracteurs. Nos politiciens auraient-ils l'intention de bannir de nos forêts tous les gros et petits contracteurs? C'est possible. Nos bûcherons resteront alors en face des Compagnies, et Dieu sait comme il y en a d'voraces; nous resterons alors avec une population de porteurs d'eau; une autre profession aura disparu. Quelques-uns me diront peut-être: pourquoi contractez-vous dans ces conditions? A ceux-là, je réponds: prendriez-vous la responsabilité d'une grève générale et tout ce qui peut en découler?

Pour ma part, voilà quelques suggestions que je soumets à tous les intéressés:

1.—Que nos gouvernants homologuent notre tarif de cubage de la Province de Québec dans un simple but de justice et d'équité; de manière à éliminer ce coefficient de sûreté que se sont gardés nos marchands de bois lors de son élaboration. En ce faisant, le bûcheron ne sera pas tenu de produire sans rémunération ce surplus ou overon de 25 à 30% constaté dans nos scieries de la Province de Québec.

Que l'on prenne un moyen pour classer les billes à l'endroit de l'empilement, afin de faire cesser la grande plaie des réductions de gré à gré entre le mesureur et le bûcheron.

(Suite à la page 5)

ATTENTION!

Lire en première page les Réglemens de la Commission des Opérations Forestières de Québec.

IMPRIMERIE ALVÉ

SOMMAIRE

Article de M. Rioux	665
La question de l'électrification rurale	666
Pou la vente des Produits de Chez Nous	667
Echos de cercles	668
Congrès régional Beauce-Frontenac	669
Congrès de l'Abitibi	670
Cours-à-domicile de l'U. C. C.	671
Page des Jeunes	672
Consultations légales	673
Page du Marché	674
Rapport télégraphique des récoltes	675
En marge de l'ass. des Bûcherons	676

Clair - riche - savoureux

"SALADA"

THÉ DU JAPON

(VERT NATUREL)

'Frais des plantations'